

"L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES AU SECONDAIRE"

"ANALYSE DES RAPPORTS DU M.E.Q. DE 1960 à 1979"

PHILOSOPHIE DE BASE ET APPLICATION GENERALE."



Winifred Pinet

Mémoire

présenté

à la faculté des Beaux-Arts

en vue de l'obtention de
la Maîtrise ès Arts, section:
Enseignement des Arts Plastiques
Université Concordia
Montréal, Québec, Canada

Mai 1981



Winifred Pinet, 1981

SOMMAIRE

"L'Enseignement des Arts Plastiques au Secondaire"

"Analyse des Rapports du M.É.Q. de 1960 à 1979

Philosophie de Base et Application Generale"

Winifred Pinet

L'enseignement des arts plastiques apparait officiellement dans les écoles du Québec vers les années '60; grâce au Rapport Parent.

C'est par le bilan de quatre documents majeurs, (Parent, Rioux, Livre Vert, Livre Orange), de l'action des pouvoirs publics et des syndicats: De '60 à '79, que nous verront concrètement l'intérêt apporté à l'enseignement de cette discipline.

Dans le système scolaire y-a-t-il un moment permettant à l'élève d'exploiter ses capacités créatrices innées? De développer sa sensorialité, sensibilité, spontanéité? Existe-t-il une continuité dans cet enseignement?

Développer les arts plastiques c'est assurer et permettre le changement, puisque l'on revient à la nature même de l'homme, écarter ce mode de relation avec l'univers, c'est en soi ne pas reconnaître l'essence même de la liberté, par conséquent, des besoins et de l'évolution des adolescents.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION	
1. L'enseignement des Arts plastiques au Québec, un acquis en voie de disparaître?.....	1
2. La situation avant 1960.....	4
A. "L'éducation un domaine réservé".....	4
B. L'enseignement des Arts plastiques,..	6
a. Irène Sénécal.....	6
b. Influences extérieures déterminant la philosophie de base de Madame Irène Sénécal.....	10
CHAPITRE 1	
1.A. Bilan descriptif du système scolaire, de 1966 à 1979 à partir de 4 documents majeurs.....	16
I. Le Rapport Parent.....	16
II. Le Rapport Rioux.....	25
III. Le livre Vert.....	30
IV. Le livre Orange.....	35
B. Traits communs et conclusion générale.....	41
2.A. Quel sort les pouvoirs publics réservent à cet enseignement au cours de ces périodes lors de la publication de ces documents.....	45
B. Conclusion générale.....	58
CHAPITRE 2	
A. Bilan des politiques élaborées par le mouvement syndical (CEQ) au cours de ces mêmes périodes sur l'enseignement des Arts plastiques.....	70
B. Conclusion générale.....	84
CHAPITRE 3	
Sur la base de l'analyse précédente quel devrait-être une politique complète, rationnelle concernant l'enseignement des Arts plastiques au Québec.....	91
CHAPITRE 4	
L'enseignement des Arts plastiques: philosophie de base et application générale....	96
BIBLIOGRAPHIE	

INTRODUCTION

1. L'enseignement des arts plastiques au Québec, un acquis en voie de disparaître?

Il est possible de constater que depuis déjà une vingtaine d'années, "l'enseignement des arts plastiques", se donne un peu partout, cependant, de façon non-uniforme dans les écoles du Québec.

Mentionnons toutefois, que même si une commission scolaire inscrivait, ou inscrit encore cette discipline à la maquette, pour toutes les écoles secondaires de son territoire, cette image culturelle est fautive, puisque un type, ou une quantité réduite d'élèves y auront accès étant donné le caractère optionnel de cette discipline.

D'où vient cet inquiétude, que cette discipline serait en voie de disparition? Est-ce à dire que cette tradition ayant prouvé ses fruits n'aurait plus la même valeur et nécessité dans notre système scolaire actuel?

Depuis effectivement vingt ans, se sont produits des changements importants au Québec: Réformes sociales, économiques, culturelles, qui n'ont pu qu'affecter l'évolution de l'enseignement de cette discipline. Les Batailles acharnées d'Irène Sénécal, de ses disciples, de nos collègues, à divers niveaux soient: au sein du M.E.Q. des associations professionnelles, des syndicats, les énergies

pour faire valoir et donner la place qui revient à cette discipline ont-elles eu des échos?

Certes, oui, cependant, nous ne pouvons croire aujourd'hui que l'avenir de cet enseignement soit des plus florissant, la place que lui réserve le ministère de l'éducation dans son dernier document le "livre Orange" en témoigne éloquemment.

Les objectifs, les buts, la nécessité, les finalités, les programmes de l'enseignement des arts plastiques ont déjà été à maintes reprises, discutés, approuvés, à divers niveaux.

Ces éléments extérieurs, leurs grandes orientations, leurs influences sur notre courte histoire, jouent un rôle déterminant aujourd'hui, quant à la place que l'on réserve à cette discipline.

Ceux concernés de très près: "les enseignants" se verront dans une situation désastreuse dès 1982, presque la moitié des enseignants spécialisés (es) dans cette discipline se verront perdre leur poste suite à l'application du "livre Orange". Conséquemment la formation artistique des élèves se verra diminuée en quantité et en qualité.

Déjà, les enseignants se questionnent, se rencontrent dans leur milieu respectif pour évaluer le tournant, la direction que prend cet enseignement.

Ainsi donc, depuis quelques années, nous avons comme tâche principale, en ce qui nous concerne, l'enseignement des

arts plastiques au niveau secondaire.

Pendant nos premières années d'enseignement notre travail était principalement axé sur la préparation et l'élaboration des cours, objectifs, évaluation, relations maître-élèves, ateliers, budgets, réquisitions, expositions, participation aux associations professionnelles. Nous avons fait connaissance avec le personnel de l'école, aussi bien les enseignants que les concierges, les secrétaires et les surveillants d'élèves. Nous connaissons bien le principal de l'école, et peut-être aussi l'administration de la commission scolaire de la région.

Cependant, un peu plus tard des études supérieures parallèles à notre travail, toujours en éducation artistique, nous ont permis de réfléchir plus longuement sur le pourquoi et le comment, ceci nous permettant d'approfondir et de discuter sur la nécessité, le rôle et l'impact de l'enseignement des arts plastiques dans le milieu scolaire.

Peu à peu, nous devenions plus conscients des limites et des latitudes accordées, de nos tâches, parfois lourdes, de notre sécurité d'emploi, des négociations locales à chaque année versus la maquette, finalement des influences extérieures souvent incontrôlables telles: le Ministère de l'Éducation, les négociations provinciales.

C'est pourquoi nous accordons une place tout à fait déterminante à ce travail, soient ces éléments extérieurs (nous les élaborerons un peu plus loin), compte tenu que

pour nous, les arts plastiques dans les écoles, constituent un acquis et une tradition depuis nombre d'années au Québec.

Que s'est-il passé depuis quelques années, pour que nous parlions aujourd'hui de la "survie des arts plastiques"? Clarifier, évaluer ces éléments extérieurs, leurs grandes orientations, leurs influences sur notre courte histoire, sont les principaux objectifs de ce travail.

Evidemment, il y a des questions auxquelles nous n'avons pas toutes les réponses, et qui mériteraient à notre humble avis, d'être étudiées au sein d'une recherche beaucoup plus élaborée.

En conséquence, il nous semble évident que nous pourrions aller plus loin dans cette recherche, analyser, évaluer de façon rationnelle ces éléments extérieurs, et voir dans quelles mesures ces mêmes éléments ont pu changer ou réorienter l'enseignement des arts plastiques dans notre système scolaire.

2. La situation avant 1960

A. "L'éducation un domaine réservé"

Avant 1960, l'éducation sera sous le monopole de l'église et des différents groupes privés. Ce système créera donc des programmes, des enseignements différents sans unité globale. L'église, est donc le principal agent de l'éducation, l'état jouant qu'un rôle mineur. Or, il sera difficile de

remettre en question ce système sans être confronté aux intérêts, pratiques et idéologies de ceux-ci.

"En 1856: Création du Conseil de l'Instruction publique. Celui-ci n'a d'abord eu d'autorité que sur l'enseignement primaire, les enseignements secondaire, classique et universitaire se développant de façon autonome pendant que la formation technique et professionnelle était laissée à la bonne volonté de divers ministères ou des institutions".¹

Ainsi la création du Conseil de l'Instruction publique en 1856, favorise l'éducation de l'élite étant donné le caractère privé de l'enseignement secondaire. De plus à cette époque l'éducation n'est pas une nécessité vitale.

En 1875, une loi du conseil de l'Instruction publique, créera la formation des comités catholiques et protestants. De plus il admettra en droit les évêques catholiques comme membre d'office de ce conseil pour en constituer le tiers. Les deux autres tiers composés également de catholiques laïques et protestants. Ceux-ci nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Ainsi par cette loi, l'enseignement secondaire sera sous la responsabilité du clergé donné par les collèges classiques privés, alors que les protestants auront accès aux écoles secondaires publiques. Donc ces deux secteurs se développeront à tous les niveaux, de façon séparé, autonome, sans contact entre eux.

Le Rapport Parent, relate la situation: "Les collèges classiques se multiplièrent sur toute l'étendue de la province, et particulièrement dans les grands centres. Un développement important du côté français fut l'apparition du cours primaire supérieur de trois ans à partir de 1929. Faisant suite au cours primaire complémentaire (8^e et 9^e années), il ouvrait de nouveaux débouchés aux élèves des écoles primaires et permettait à un nombre croissant d'élèves d'accéder aux études universitaires."²

Ce n'est qu'en 1943, après études du comité catholique, que la législature adopta une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire.

2. B. L'enseignement des Arts plastiques

a. Irène Sénécal

A partir de 1930: C'est au travail laborieux, et la conviction de la nécessité des arts plastiques de madame Irène Sénécal, qui a fait en sorte que nous devons le cours d'arts plastiques dans nos écoles aujourd'hui. Celle-ci a défendu avec acharnement notre cause bien avant les années '60.

Louise Letocha cite: "toute la carrière d'Irène Sénécal sera consacré à la défense des objectifs fondamentaux qui sont: A) les Arts plastiques sont une matière essentielle au développement de la personnalité; B) l'activité

7
artistique est un phénomène naturel à tous et une formation de base. La pensée d'Irène Sénécal a profondément marqué une période de l'évolution de l'éducation artistique au Québec."³

Irène Sénécal basera sa philosophie sur la pratique de l'art pour tous: "Le sens créateur existe à divers degrés chez tous les individus, personne n'en est dépourvu. Il n'est pas l'apanage exclusif de l'artiste praticien et il constitue l'une des sources les plus riches de l'activité intellectuelle et affective de tous les jeunes, qu'ils se destinent à une carrière artistique, scientifique ou technique. Donc, tous nous avons droit à la formation artistique. Ses manifestations sont déjà toujours visibles chez le tout jeune enfant mais son évolution dépend largement du terrain où il trouvera à s'épanouir".⁴

Communication faite lors du congrès international de la société d'éducation par l'Art à Prague 1967.

"Le but premier que se propose l'éducation artistique est de former des êtres dont l'imagination et le sens esthétique seront équilibrés avec ses connaissances générales. Il s'agira donc de découvrir chez chacun les modes d'expressions personnels et d'en favoriser le développement selon une démarche naturelle d'intégration par les disciplines de l'art.

Quelque soit l'âge des élèves, l'art facilite le développement harmonieux de la personnalité et permet l'accès à une culture éclectique. Dans la complexité des contextes

sociaux contemporains l'être ainsi formé saura plus lucidement s'orienter dans la vie. Pouvant mieux organiser son travail et choisir ses loisirs, il en sera plus fier et satisfait".⁵

Irène Sénécal, se préoccupera de la formation et de la compétence du professeur assurant ainsi le progrès des élèves.

Ainsi en 1929, elle voit à l'intégration de quelques diplômés dans les écoles de la C.E.C.M. Ceci, grâce à une entente avec M. Maillard Commissaire et Directeur de l'école des Beaux-Arts de Montréal, et de Monsieur Lagacé, Directeur de l'enseignement à la C.E.C.M.

Or, de 1930 à 1960, la spécialisation n'était pas reconnue, se sont les titulaires qui assuraient cet enseignement.

"Le premier terrain de lutte du jeune professeur fut d'obtenir la reconnaissance en tant que professeur spécialisé de dessin alors que les communautés religieuses dirigeaient les écoles élémentaires et complémentaires à 85% et fournissaient leurs talents naturels pour enseigner le dessin dans les pensionnats".⁶

(1948-1958) "Au début des années '50...le professeur était considéré comme non légalement qualifié parce qu'il n'avait pas fait son école normale.

A la commission scolaire de Lachine, Irène Sénécal avait réussi à placer un spécialiste en art dans chaque école élémentaire et secondaire grâce à la compréhension et

en la foi du directeur des études J. Georges Chassé. Ailleurs, les arts plastiques étaient à peine tolérés. Irène Sénécal a dû se battre, convaincre, supplier, travailler gratuitement pour s'introduire dans certains secteurs."⁷

(1955-57) (1958) "Les cours de pédagogie dispensés à l'école des Beaux-Arts de Montréal par Irène Sénécal et Louise Barette-Charlebois sont la base de notre secteur pédagogique québécois actuel."⁸

Conséquemment, le nombre de professeurs en arts plastiques passera de 24, en 1950, à 106 en 1968.

(1966-1971) "Au nom de la société du Québec d'Education par l'Art, l'ancêtre de notre A.P.A.P.Q. Irène Sénécal et Louise Barette-Charlebois écrivent un mémoire qu'elles présentent à la commission Parent. Beaucoup de suggestions du mémoire sont retenues par le rapport Parent et celui-ci met officiellement les arts plastiques sur la carte. Grâce à Mlle. Sénécal, Mme Charlebois et cette commission Parent, le Ministère de l'éducation nomme un chef de division en art, M. Belzile, des programmes sont publiés et débloquent des budgets, les ateliers surgissent le nombre de professeur triple, les horaires du cours d'art passent d'une période semaine à 5 périodes semaine".⁹

(1964-1969) "Irène Sénécal voit à instaurer un brevet A spécialisé en arts plastiques afin que les professeurs obtiennent un statut officiel, en cela elle est secondée

activement par Louis Bélanger".¹⁰

"L'Éducation artistique est une conviction qui doit s'ancrer dans l'esprit des intellectuels, des administrateurs, des parents et des éducateurs" Irène Sénécal.

"Pendant plus de 25 ans Irène Sénécal s'occupa d'implantation en répondant aux demandes des différents milieux intéressés, bibliothèques, centre d'art, C.E.C.M. Et il fallait oser enseigner avec des méthodes nouvelles tout en tenant compte du programme périmé".¹²

b. Influences extérieures déterminant la philosophie de base de Madame Irène Sénécal

La conviction et l'intérêt de Madame Irène Sénécal afin d'introduire le cours d'arts plastiques dans les écoles originent de l'influence assurée par d'éminents philosophes, pédagogues, écrivains, esthéticiens, d'origine: anglaise, américaine, française, tel: Read, Lowenfeld, Dewey, Frenet, Lisner, Savage...

Irène Sénécal, puisera dans ces recherches, conférences sur l'éducation par l'art, et comme nous l'avons vu dans la partie précédente, elle travaillera avec conviction à faire connaître et implanter cette philosophie au Québec. Notons qu'Irène Sénécal ne sera pas une théoricienne mais une pédagogue.

Irena Wojnar, (polonaise), dans un merveilleux ouvrage "Esthétique et pédagogie" publié en 1963, fait ressortir, entre autre historiquement les grands principes philosophiques de l'éducation par l'art et de l'esthétique.

Si l'oeuvre d'art est en quelque sorte le miroir d'une société, on peut dire à juste titre que l'éducation, influence et modèle cette même société.

Or, l'apport théorique et philosophique, par la recherche, l'expérimentation, donc les connaissances, de ces philosophes, du Moyen-Age au temps moderne, nous font réfléchir sur l'art en temps qu'éducateur et l'art en temps que connaissance.

Tous se questionneront sur la nature même de l'homme, prioritairement: son intérieur, ce qui est caché: son esprit, sa conscience, son subconscient, ses rêves, son équilibre. Le souci de l'homme éprouvé dès le plus jeune âge pour l'esthétique, (Le goût du beau). Le besoin de faire des images ou des objets dans lesquels il se projette, ceci par différentes disciplines artistiques: peinture, sculpture, architecture, musique, théâtre, poésie, littérature, cinéma...

L'homme ne fait pas que regarder mais il sait aussi voir, il ressent des émotions, bonnes ou mauvaises déclenchées par des images belles ou laides.

Si l'art, n'est plus la pratique que de quelques uns, comme au temps de Platon, attribuant à l'art des valeurs,

morales, l'art deviendra aussi progressivement un moyen de psychothérapie. Freud analysera le rapprochement de l'art et du rêve. La formation éducative de l'art selon Lowenfeld deviendra en même temps une fonction rééducative, thérapeutique.

Nous assistons donc, à une évolution de l'homme, conséquemment de l'art, puisque l'art est le produit de celui-ci.

Pour ces philosophes, Dewey, Frenet, Read, Lowenfeld, par une connaissance de l'humain, de ses besoins, l'art doit s'intégrer à l'éducation à l'homme; et non séparé de celui-ci, au service de certains illuminés. Ces recherches en pédagogie expérimentale se feront tout d'abord chez le jeune enfant, du fait de sa spontanéité de sa fraîcheur. L'enfance sera la base des expérimentations pédagogiques.

Ainsi, Irène Sénécal, par son action son influence, prônant l'éducation par l'art, s'intégrait dans le mouvement d'une nouvelle conception de l'éducation. S'opposant ainsi à la pédagogie traditionnelle: mettant l'accent sur l'individualité, l'expression, l'extériorisation, la création, la liberté utilisant comme moyen le faire et l'expérience artistique: l'enseignement des arts plastiques.

Irène Wojnar cite dans un chapitre: "de l'Éducation Esthétique à l'Éducation par l'Art".

"Parmi les différents principes de l'Éducation Nouvelle on trouve les suivants: mobiliser l'activité de l'enfant, unir l'activité manuelle au travail de l'esprit,

développer chez l'enfant les facultés créatrices."¹³

Irène Sénécal, adoptera les théories pédagogiques suivantes, de Albert Ehm, Cizek et Jacques Dalcroze; le jeu comme moyen de satisfaire naturellement chez l'enfant ses activités et besoins créateurs, l'expression libre enfin, l'éducation ayant comme but principal, d'éveiller la personnalité et l'harmonie intérieure.

C'est sur la base de congrès internationaux (F.E.A.), à partir de 1900, que l'on assistera au développement des philosophies de l'éducation et de l'art. Rompant ainsi avec les méthodes pédagogiques traditionnelles; apportant par des résolutions des changements d'orientation.

Ainsi, on en viendra à la nécessité et l'obligation de l'enseignement des arts, à développer par les discussions les méthodes d'enseignement et de la formation des maîtres. Faisant aussi le lien entre éducation esthétique et vie contemporaine. Peu à peu on insistera sur le besoin de l'activité créatrice chez tout être humain.

C'est le 10^e congrès de la F.E.A. tenu à Bâles en 1958, qui donne l'élan ayant comme thème: "l'éducation artistique - partie intégrante de la formation générale de l'homme":

"Mettant en valeur l'imagination créatrice, "on ne parle plus de l'enseignement du dessin, mais de l'enseignement artistique, ce qui suggère l'idée d'un intérêt aussi pour d'autres genres d'art, en même temps on signale comme

objet de la préoccupation, la formation générale de l'homme, dont la vie devient de plus en plus pénétrée par l'art".¹⁴

M. Lowenfeld apportera des concepts importants à ce congrès: l'enseignement devant promouvoir en premier lieu les facultés créatrices.

Puis, Sir Herbert Read, écrivain et esthéticien, inspirera toutes les discussions lors de la création d'une autre organisation internationale L'Insea - international society for education through art - créé à Paris en 1954.

Irene Wojnar cite E. Read: "la fonction réelle de l'art, est d'exprimer les sentiments et de transmettre la compréhension".¹⁵

Lowenfeld sera moins théorique que Read, basant ses recherches, sur l'expérience du faire artistique. Cependant "ces deux auteurs insistent sur le principe de l'harmonie intérieure de l'individu développée au moyen de l'art".¹⁶

Lowenfeld s'attardera à l'expérimentation pédagogique, mental et créateur, de l'homme de l'enfance jusqu'à l'adolescence.

C'est ainsi, que Irène Sénécal pour appuyer les résolutions de ces congrès, et théories de l'éducation par l'art, les adaptera au Québec. Des programmes seront préparés dans le but de promouvoir cette philosophie de l'enseignement des arts plastiques.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1. Gérin-Lajoie, Paul. Pourquoi le Bill 60, p. 29, 30.
2. M.E.Q. (Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec) Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport Parent, Volume 1, p. 18.
3. Sénécal, Irène. L'Éducation Artistique, p. 6.
4. Idem 3, p. 78.
5. Idem 3, p. 103.
6. Vision 19, APAPQ, été '75, "La Carrière d'Irène Sénécal" p. 11.
7. Vision 19, APAPQ été '75, Irène Sénécal et "ses professeurs" p. 34, 35.
8. Idem 7.
9. Idem 7, p. 35.
10. Idem 7.
11. Vision 18, APAPQ, printemps '75, "Arts contemporains et pratique pédagogique au Québec", p. 16.
12. Idem 6, p. 16.
13. Wojnar, Irène, Esthétique et Pédagogie, p. 107.
14. Idem 13, p. 129.
15. Idem 13, p. 141.
16. Idem 13, p. 150.

CHAPITRE I

1. A. Bilan descriptif du système scolaire, de 1966 à 1979 à partir de 4 documents majeurs

I. Le Rapport Parent

Au début des années '60, nous assistons au Québec à des changements importants: réformes sociales, économiques, culturelles.....

Parmi ces réformes il y a comme pièce majeure, la mise sur pied en 1967 du ministère de l'éducation.

Par la loi 60, le 13 mai 1964, le gouvernement libéral ayant comme ministre provincial M. Lesage, crée un ministère de l'éducation et un conseil supérieur de l'éducation. M. Paul-Gérin Lajoie fut nommé ministre de l'éducation.

Le principal objectif du Bill 60, sera la démocratisation de l'enseignement et la coordination au plan académique et administratif. Afin d'appliquer cet objectif le gouvernement de la province de Québec appliquera la politique de libre accès à l'école, gratuité scolaire, régionalisation au niveau secondaire: libre accès financier et libre accès géographique.

A l'origine de la réforme du système de l'éducation se trouve le rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le rapport

"institutionnalise" en quelque sorte l'enseignement des arts plastiques au Québec.

"Le rapport avait pour but d'étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, faire rapport de ses constatations et opinions et soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province".¹

"Pour assumer la direction de l'enseignement et sa coordination à tous les niveaux, il a concentré son action sur l'organisation de la structure de l'éducation et sur la mise en place d'un réseau d'ensemble des institutions d'enseignement; le nouveau système s'efforce de coller à l'évolution du Québec et de participer d'une manière significative à cette évolution."²

Le Contenu du Rapport Parent

"Le 23 avril 1963 le rapport de la commission Parent sur l'éducation au Québec (tome I les structures) recommande la suppression des anciennes structures et la création d'un ministère de l'éducation et d'un conseil supérieur de l'éducation deux autres tomes paraîtront ultérieurement tome II nov. '64 (les structures et les niveaux d'enseignement) tome III mars '66".³

Nous retrouverons dans le tome III "les programmes d'études" huit recommandations concernant l'enseignement des arts plastiques. Les tomes III et V traiteront de

l'administration de l'enseignement A) "diversité religieuse, culturelle, et unité de l'administration; B) le financement; C) les agents de l'éducation.

Les Grandes Orientations du Rapport Parent

1. La montée industrielle nécessite un changement

Par un bref rappel historique dans les premiers chapitres du rapport sur la situation et l'organisation du système de l'éducation avant 1960, et l'augmentation de la population étudiante dû à la hausse de natalité et l'immigration, celui-ci en vient à prouver la nécessité d'un changement.

De plus, c'est au chapitre IV du 1^e tome, qu'il affirme plus que jamais qu'un bouleversement s'avère nécessaire dû à la montée industrielle et technologique. Conséquemment l'on ne peut compter que sur des ouvriers plus spécialisés exigeant un apprentissage de plus longue durée. Liant ainsi le progrès de la technologie au progrès économique du pays.

"C'est pourquoi il faut mettre en place un organisme de direction pédagogique assez puissant pour coordonner tous les efforts, assez souple, pour effectuer cette coordination sans entraver la liberté d'initiative nécessaire à tout progrès et assez profondément enraciné dans tous les milieux intéressés à l'éducation pour que le système d'enseignement reste véritablement, comme il se doit "une entreprise collective".⁴

Cet orientation commande un bouleversement des structures pédagogiques et administratives. Réaménagement des objectifs pédagogiques en relation avec la montée industrielle, l'école polyvalente sera un milieu d'apprentissage où l'élève sera orienté selon ses talents et ses aptitudes dont la formation le préparera essentiellement au milieu du travail. Il en sera ainsi pour toutes les écoles du Québec. L'application du projet, représentera un budget spécifique, considérable pour la construction de nouvelles écoles, bien équipées, et le perfectionnement des enseignants.

2. Les objectifs de l'enseignement

Les lois de la fréquentation scolaire provoquent l'augmentation de la clientèle étudiante. L'objectif premier sera d'offrir la diversité, "lire, écrire, et apprendre à compter" ne suffit plus dans les écoles. Il faudra multiplier les voies et créer des spécialisations.

Le respect de l'intelligence doit être l'un des principaux objectifs de l'enseignement tout en faisant appel à l'imagination et aux dons créateurs. Le rapport soutient que la sensibilité et la culture artistique renforce et élargit l'élan créateur de l'intelligence.

Le rapport Parent s'inscrit dans le mouvement de l'école nouvelle: Il puise ici les idées de Albert Ehm:

"La pédagogie moderne a opéré un retour à un

enseignement centré sur l'enfant d'où élaboration d'une pédagogie active, celle-ci, se propose toujours de partir de l'enfant, de ses intérêts, de son jeu de son imagination pour développer chez lui la curiosité intellectuelle et l'initiative personnelle". 5

Ce grand principe fera prévaloir à l'école les valeurs suivantes: respect de l'intelligence, des dons créateurs, de l'esprit de recherche.

Les quatre principaux univers de connaissances reconnus seront les humanités, la science moderne, la technique, la culture populaire. Ainsi, le rapport Parent s'inspire de philosophes et scientifiques célèbres par leurs théories psychologiques et de pédagogie expérimentale tels: Binet, Decroly, Dewey, Mme Montessori, Mme Irène Sénécal.

3. Le tronc commun

La solution que préconise le rapport en contradiction au cloisonnement des cours traditionnels (classique, scientifique, commercial, technique) c'est le tronc commun c'est à dire: cours de base pour tous autour duquel chaque élève se compose un choix d'option.

4. Objectifs et avantages du tronc commun

"Offrir une formation générale plus poussée à la masse des étudiants, de perfectionner l'orientation par un jeu d'options progressives et de retarder les choix définitifs

jusque vers l'âge de 15 ou 16 ans, on espère répondre à la diversité des aptitudes tout en maintenant l'unité d'une même formation intellectuelle de base. Ces intentions répondent aux objectifs que nous avons proposés: une éducation humaniste pour le plus grand nombre, où s'imbrique une spécialisation graduée et progressive."6

L'avantage d'un système par option "promotion par matière" : tout en respectant l'intelligence et les aptitudes de l'élève et en lui donnant une éducation de base (tel les mathématiques et le français), nous retrouverons pour chaque matière de base jusqu'à trois programmes: d'enrichissement, régulier, ralenti, lui évitant de redoubler une année complète, sauf si c'est le cas, dans une ou plusieurs matières.

Ces séries d'options reprennent les matières données ultérieurement par l'enseignement classique, scientifique, commercial, arts et musique, ménager ou familial, agricole et technique.

Or, ces mesures viseront donc à faire disparaître ces institutions privées en les réaménageant à l'intérieur de l'école publique polyvalente qui offrira une début de spécialisation.

5. Le cours secondaire

"Le cours secondaire, tout comme autrefois, visera à enseigner un certain ensemble assez complet de connaissances,

mais sans chercher à tout enseigner à chacun". 7

Les deux principaux objectifs de l'école secondaire étant d'offrir la diversité et préparer l'orientation de l'élève, celle-ci comportera deux cycles: 1^e cycle: 7^e et 8^e, 2^e cycle: 9^e 10^e 11^e. Les cours généraux communs sont: langues, sciences, arts, technique. Au 1^e cycle, ces cours seront plus nombreux, cependant déjà un certain choix de cours - option sera possible, pour certains élèves on donnera un enseignement spécial et un enseignement d'initiation au travail. Au 2^e cycle dépendant de son orientation il pourra suivre un cours plus avancé ou ajouter un cours - option dans l'une ou l'autre des matières principales.

La régionalisation des commissions scolaires

L'organisation de l'enseignement secondaire amènera la formation de commission scolaire régionale, dont une ou plusieurs écoles secondaires à raison de 1,000 à 1,200 élèves chacune; en feront partie, cela sur un territoire donné. Chaque commission scolaire sera sous la direction d'un directeur général et d'un conseil des commissaires. Un directeur général de l'enseignement assuera avec ceux-ci l'application des politiques et des programmes d'enseignement du ministère de l'éducation. Ceux-ci verront aussi à l'engagement ou au congédiement du personnel. Les directeurs d'école devront assurer la qualité et le progrès

de l'enseignement, celui-ci verra à la participation des enseignants et des parents, sous le conseil des maîtres, et comité de parents, il verra à la formation dans son école, d'un conseil étudiant.

"Les administrations scolaires devront consacrer au perfectionnement des enseignants à leur emploi 1% du montant total de ces derniers".⁸

Comme le principal devoir du maître c'est celui de la compétence, il devra continuellement se recycler. A cet effet au niveau de la commission scolaire ceux-ci mettront sur pied un comité de perfectionnement, où siégera aussi des enseignants. Le minimum de scolarité exigé sera le brevet A ou le baccalauréat ès arts, favorisant la licence. (16^e année d'études)

7. Les programmes d'études

Les horaires n'étant pas extensibles à l'infini, afin d'introduire l'éducation physique, artistique et technique il faudra emprunter du temps à d'autre matière. Cependant on allouera le temps et les efforts nécessaires au français pour en assurer la survie et la qualité.

"La formation artistique nous paraît nécessaire à tous" ⁹

"Les trois principaux groupes de disciplines sont:

1. arts et disciplines de l'expression

2. science de la nature et de l'homme
3. disciplines de synthèse et formation globale de la personne" 10

Exemple de répartition

Une journée scolaire: de 6 périodes ou une semaine de 30 périodes, 25 heures de classe. L'année scolaire sera d'au moins deux cent jours de classe. Un minimum de vingt élèves par classe pour l'enseignement des matières. L'on ajoute pour l'encadrement des élèves un tuteur par vingt élèves pour leur assurer un suivi pédagogique, des activités seront organisées pour favoriser le bien-être de ceux-ci.

7 ^e et 8 ^e année:	français:	5 périodes
	anglais:	3 périodes
	arts plastiques:	1 période
	musique:	1 période
	éducation cinématographique:	1 période
	mathématiques:	3 périodes
	sciences:	2 périodes
	géographie:	1 période
	histoire:	1 période
	éducation physique:	2 périodes
	éducation technique:	1 période
	éducation religieuse:	2 périodes

(1 période = 1 heure)

En 7^e et 8^e année l'on ajoute des cours options au nombre de huit à raison de 2 heures - semaine chacun, "matière technique".

En 9^e et 10^e année un choix de 30 options choisies en 9^e, 10^e, 11^e, sur un ou deux semestres, avec ou sans pré-requis.

En 11^e année, s'ajoute cinq autres cours options.

Le service d'orientation scolaire devra s'assurer du bon choix des élèves selon leurs aptitudes et leur goût et leur orientation choisie.

II. Le rapport Rioux

"Le 31 mars 1966 les pouvoirs publics mettent sur pied une commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (commission Rioux instituée par l'arrêté ministériel no. 600). Rapport en 1969 4 tomes"¹¹ "dont l'objet est d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement des arts y compris les structures administratives, l'organisation matérielle des institutions affectées à cet enseignement et la coordination de ces institutions avec les écoles de formation générale".¹²

Nous retrouverons les recommandations concernant cet enseignement dans les tome II chap.: 2, 3, 4, 5, 6.

1. Pourquoi une telle enquête?

Les raisons nous sont données au tout début du

volume 1 "l'enseignement des arts a une importance considérable dans la vie culturelle du Québec" 2. "tout encouragement à la production artistique doit tenir compte d'une politique d'ensemble" 3. "tous les moyens de diffusion de l'art doivent être mis au service des besoins de notre société" et enfin 4 "la formation des diplômés dans les disciplines d'art et l'intégration de ceux-ci dans la société doivent être assurées de façon adéquate".

2. Critique du rapport Parent: "l'art n'est pas une préoccupation majeure"

Le rapport Rioux fait le constat suivant: le rapport Parent a donné une place à l'enseignement des arts (12%), cependant ce temps minime ne concorde pas d'une part quant à la philosophie d'une formation de base pour tous énoncé dans les objectifs de l'école polyvalente, et d'autre part quant au rôle de cet enseignement dans une société moderne où les arts s'intègrent de plus en plus à la technologie. Le rapport Parent élabore peu sur la place de l'art à l'école et une véritable philosophie de l'art, de son impact sur la société y est absente.

"On ne nie pas que notre société et celle de demain ne continueront pas à réclamer des masses importantes de scientifiques et de techniciens, mais elles auront de plus en plus besoin d'artistes, c'est-à-dire de créateurs de formes. Il faudra donc que leur cheminement à travers le

systeme scolaire soit aussi bien balisé que ceux des sciences et des techniques".¹³

3. Pourquoi l'art?

L'école reproduit donc aujourd'hui les besoins de la société industrielle, donc les fonctions n'ont qu'un but économique et non de formation et de stimulant de la créativité. Elle repousse les arts au dernier rang sans tenir compte des besoins réels de notre société moderne. L'homme et sa culture sont en voie de disparition. Le rapport Rioux s'inspira en majorité de philosophes contemporains tels Read, Lowenfeld, Dalcroze, Dewey, Cizek, Mme Irène Sénécal.

"Si culture veut dire relation avec le monde extérieur, il est de toute nécessité d'équiper l'homme pour qu'il puisse vraiment entrer en relation avec le monde, non seulement par l'entremise des mots, mais à travers tous ses sens, à travers tous les modes de connaissance" ¹⁴

Le rapport Rioux fait une analyse de l'évolution du type de société dans laquelle nous vivons, et insiste sur la nécessité de se questionner sur l'avenir de l'homme donc sur le système d'enseignement qui modèle celui-ci à son image. Par respect à cet évolution de l'homme et de la société la formation artistique complète celle-ci et donc doit occuper une place plus proportionnée à son

importance. Le rapport Rioux tire cette citation des théories de: Read, Cassirer, Mme Langer et Mme Irène Sénécal.

"Ce que l'on peut dire, c'est que l'homme du commencement possède, d'une certaine façon, la pensée ouverte par excellence, pensée qui se rétréciera graduellement par la mort des symboles, pour aboutir à l'esprit expérimental de la science d'aujourd'hui. On pourrait presque parler d'un trajet qui commence avec le symbole, passe par le signe, pour mourir dans le signal. La question n'est pas de faire disparaître les signes et les signaux, la question est de permettre aux symboles d'apparaître et de vivre. Précisément parce que, par définition, le symbole est une ouverture. Or il nous semble évident que l'ensemble des fonctions artistiques ont pour tâche de maintenir le symbole à la surface." 15

"De par sa double nature, dès le commencement l'art est un fait social. Il est le facteur d'intégration de l'homme à l'homme, de l'homme à la société, de l'homme au monde. Si parfois il reflète l'ordre de la société, généralement il le conteste et anticipe un nouvel ordre. Il surgit si profondément du soi dans l'expérience d'un manque qu'il ne peut que contester" 16

4. L'art et l'éducation

Le rapport Rioux base sa philosophie entre autre, sur Emile-Jacques-Dalcroze: musicien éducateur dont les

conceptions se rangeaient parmi les idées de l'éducation par l'art. "Pratiquer un art, vivre l'expérience artistique c'est faire l'expérience la plus profonde, dans sa conscience et dans son être du mouvement même de l'imaginaire ouvrant le monde. L'art est la voie royale de l'apprentissage de l'imagination, c'est-à-dire une voie de la connaissance".¹⁷

Le rapport énonce les grands principes de Mme Sénécal sur l'éducation artistique, de l'enseignement des arts et les techniques artistiques. Comme 1^e principe de base, l'art est un grand éducateur et peut être un sujet d'éducation si l'on respecte la créativité. A) l'éducation artistique est une éducation de base au même titre que les mathématiques et le français, son objectif est l'expérience esthétique, artistique "éducation de la spontanéité". B) l'enseignement des arts, est en fait l'intégration, dans l'éducation de ce qui peut être enseigné dans un art: par l'apprentissage des techniques propre à chaque art, avec l'expérience artistique.

5. Critique sur l'état actuel de l'enseignement des arts au Québec

Le rapport Rioux déplore le fait qu'il n'existe pas de continuité dans le système actuel de l'enseignement des arts dès l'élémentaire, ce qui occasionne des difficultés dès l'arrivée au secondaire et oblige à assurer des

correctifs nécessaires. Etant donné la place minime accordé à cet enseignement l'uniformité est presque inexistante dans les écoles, là où l'on respecte le temps d'enseignement la clientèle augmente considérablement et les ateliers sont souvent inadéquats.

III Le livre Vert

Toujours dans le cadre du réaménagement du système d'éducation au Québec, le ministre de l'éducation, Jacques-Yvan Morin, déposait en 1977 le livre Vert; "l'enseignement primaire et secondaire au Québec", ce texte contient une analyse générale (Bilan, critique..), dans lequel le gouvernement Québécois annonce les grandes orientations de sa politique, sur un sujet donné, tel l'école publique, niveau primaire et secondaire, nous nous attarderons ici au niveau secondaire.

1. Objectif premier du livre Vert. Susciter réflexion et discussion.

Le gouvernement a donc soumis à la discussion des enseignants des éducateurs, des administrateurs scolaires et des parents un "livre Vert" qui prétend être le point de départ d'une réflexion pour faire le point sur la question de l'école qui a soulevé, au cours des dernières années tant de débats. Selon le ministre de l'éducation, Jacques-Yvan Morin, le but de cette réflexion est de

"revaloriser l'école publique" et d'ammorcer la relance et, le cas échéant, les redressements que souhaitent les usagers, les éducateurs et les administrateurs du système scolaire.

2. Le second souffle de la réforme scolaire

Le livre Vert réfère au rapport Parent en soulignant que le thème majeur: la fréquentation scolaire généralisée répondait à une urgence de l'époque. L'administration scolaire étant centralisée en partie, en vue d'assurer les mêmes services sur tout le territoire, les commissions scolaires et les écoles se sont vu attribuer de plus grandes responsabilités dans le domaine pédagogique, la définition des programmes et l'évaluation des élèves.

Donc: "il convient que le second souffle de la réforme scolaire vienne animer désormais un effort de qualité: programmes d'enseignement mieux définis, outils pédagogiques mieux adaptés, encadrement des élèves plus soutenu, communication plus active entre parents et personnel scolaire". 18

3. Les raisons motivant cette réforme: "Situation critique de l'école publique"

Le livre Vert énonce les multiples problèmes et reproches adressés à l'école secondaire, l'école est devenue une "boîte à cours" le calendrier scolaire est souvent

pertubé, le personnel enseignant est démobilisé et s'absente fréquemment, il manque de disponibilité et déserte les activités étudiantes et para-scolaire, les élèves sont peu motivés, laissés à un encadrement insuffisant, les conventions collectives trop détaillées, participation mitigée des parents....

4. Orientation de l'école secondaire "Une école adaptée aux individus"

En général ces orientations réfèrent en partie à celles énoncées par le rapport Parent, l'objectif sera de les poursuivre: formation générale, développement individuel des élèves aux plans intellectuel, affectif, physique, social, moral et religieux et leur permettre d'amorcer l'orientation de leur vie.

et l'on ajoute: "Evaluer de façon continue le cheminement de chaque élève en fonction des objectifs poursuivis;"

"Fournir à l'adolescent le soutien et l'encadrement dont il a besoin".

"Créer un milieu de vie qui permet à l'adolescent de développer son sens de l'appartenance, de l'autonomie et de la responsabilité."

"Développer un projet éducatif qui corresponde aux valeurs et aux attentes du milieu." 19

5. Organisation de l'école secondaire

Le livre Vert propose deux cycles, 1^e cycle: sec I, II, III, 2^e cycle: sec IV, V, et d'une possibilité d'un sec: VI. Permettant à l'élève de compléter une formation professionnelle. Voici les matières de ces deux cycles: "Français, mathématiques, éducation morale et religieuse, anglais, éducation physique, histoire (générale, nationale) géographie (générale, nationale) éducation scientifique, arts, formation personnelle et sociale, éducation économique, langues étrangères, latin, initiation au monde de la technologie, formation professionnelle - deuxième cycle".²⁰

Le latin peut s'ajouter à condition qu'il y ait un nombre d'élèves suffisant, cependant, celle-ci entraîne des modifications au temps alloué à l'enseignement de d'autres matières.

Les modifications sont les suivantes: l'on maintient une formation générale, le professionnel court (marché du travail) est reporté du sec I au sec IV le professionnel long (acquisition d'un métier) l'on ajoute un sec VI. l'année d'exploration d'un métier du sec II est reporté en sec III. Prolongeant la fréquentation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolu.

6. Horaire des élèves

L'année scolaire sera de 190 jours de classe, et de 10 journées pédagogiques 1500 minutes par semaine soit 30 périodes de 50 minutes consacrées à l'application des programmes d'enseignement. L'on consacrerait l'équivalent de 1 ou 2 blocs de 150 minutes semaine pour chacun des programmes.

7. Encadrement des élèves

Afin d'assurer un encadrement plus ferme, à cause de l'anonymat et l'absence généralisée de discipline, l'on propose comme formule le titulariat (classe-titulaire) le tutorat (enseignant responsable d'une moyenne de quinze élèves). Il faut prévoir aussi le rétablissement de la période d'étude, l'organisation d'activités sportives, culturelles et récréatives le midi.

"La tâche des enseignants devrait être diversifiée en vue d'assurer l'encadrement prévu et de leur permettre d'exercer des fonctions de titulaire, de tuteur, de spécialiste et de généraliste".²¹

8. La décentralisation

Deux hypothèses sont suggérées:

1. décentralisation vers les commissions scolaires.
2. l'école comme lieu principal de la responsabilité

"Chaque école publique s'administrerait elle-même le plus

complètement possible; cela permettrait, entre autre, la gestion collégiale avec participation des parents, des enseignants et du principal". 22

"Les écoles publiques pourraient être responsables du choix de leur personnel de leur régie interne, du type d'enseignement qu'elles dispensent, de l'admission des élèves". 23

9. Un nouveau mode de gestion: "le projet éducatif reflète de l'esprit du livre Vert"

"Chaque école devrait se doter d'un projet éducatif propre visant à intégrer ses divers objectifs et activités". 24

"On devrait favoriser l'existence d'école possédant leur personnalité propre, leur "image de marque" 25

IV. L'école Québécoise: énoncé de politique et plan d'action

En 1979, deux ans après la parution du livre Vert, le gouvernement dévoile, dans son livre Orange, ses décisions quant à l'enseignement primaire et secondaire au Québec. Nous retrouverons dans ce recueil les objectifs du renouveau scolaire ainsi que les mesures touchant la pédagogie et la participation des agents de l'éducation:

le livre Vert était soumis à la population québécoise qu'à titre consultatif.

"Il revient au gouvernement de déterminer les objectifs majeurs du système scolaire et de choisir les

moyens propres à garantir la qualité de l'éducation sur l'ensemble du territoire québécois. " 26

1. Les objectifs du livre Orange

Afin que l'école ne soit plus qu'une "usine de connaissances" il faudra transformer l'école en un réseau de rapport étroit et chaleureux unissant élèves parents, maîtres et administrateurs. Aussi pour permettre la relance souhaitée faudra-t-il assurer un partage plus précis des responsabilités des commissions scolaires, du principal d'école, du conseil d'orientation, enfin leur rendre une véritable autonomie de gestion, afin que chaque école élabore son projet pédagogique propre.

"Il appartiendra à chaque école d'identifier les valeurs nécessaires à son projet éducatif et d'arrêter les choix conformes aux aspirations du milieu: intellectuelles, affectives, esthétiques, sociales et culturelles, morales, spirituelles et religieuses". 27

2. Le projet éducatif de l'école

Nous avons vu au travers des orientations du livre Vert l'annonce de ce projet comme étant le reflet de l'esprit du document. Le livre Orange précise ici les objectifs et les moyens d'application du projet éducatif de l'école.

"Le projet éducatif constitue une démarche dynamique par laquelle une école, grâce à la volonté concertée des

parents, des élèves, de la direction et du personnel
 entreprend la mise en oeuvre d'un plan général d'action".²⁸

La réalisation du plan d'action impose, des
 changements d'ordre psychologique, juridique et administratif.

Il faudra réviser la loi de l'instruction publique
 afin de permettre de préciser par règlement, le statut et
 les fonctions du directeur d'école, préciser le mandat par
 règlement des conseils d'orientation, et permettre aux
 commissions scolaires de leur déléguer des pouvoirs.

3. Le conseil d'orientation

En place dans chacune des écoles il permettra, par
 la participation des divers agents, d'appliquer le projet
 éducatif de l'école.

Objets de consultation obligatoire:

"La commission scolaire ou le directeur d'école
 pourrait devoir consulter le comité de parents ou le comité
 d'école, selon le cas, sur:

- les objectifs particuliers de la commission
 scolaire et des écoles;
- la répartition des matières et le temps qui
 leur est alloué;
- le calendrier scolaire;
- les critères et les mécanismes de passage de
 l'école primaire à l'école secondaire;
- la répartition des élèves dans les écoles;

- la politique de maintien ou de fermeture d'une école;
- l'adoption d'un programme d'éducation sexuelle;
- les modalités d'application, au niveau local, de certaines prescriptions des règlements des comités confessionnels, comme l'exemption de l'enseignement religieux pour les élèves ou les maîtres;
- les modalités de l'insertion, dans le milieu scolaire, des enfants éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage".²⁹

4. Les programmes

Le livre Vert soulignait qu'il fallait voir à des programmes mieux définis. Le livre Orange revient ici, en précisant que les programmes cadre dans un bon nombre de disciplines a conduit à une problématique, laissant aux commissions scolaires la responsabilité de développer localement des programmes institutionnels. Le ministre avec la collaboration des enseignants et des commissions scolaires révisera les programmes d'études ou en élaborera de nouveaux, plus précis et mieux adaptés, ceci en fonction des objectifs de formation et d'apprentissage.

"S'il est vrai que le ministère entend s'assurer que chaque jeune Québécois puisse recevoir partout un programme de formation de base obligatoire le champ demeurera largement ouvert au développement pédagogique et

à l'initiative du milieu à cet égard."³⁰

5. Mesure et évaluation

"Pour chaque matière prévue à l'horaire des élèves de dernière année du cours secondaire, pour laquelle il n'y aurait pas d'examen officiel, le ministre vérifiera le plan d'évaluation de la commission scolaire. Il reviendra à cette dernière de procéder à l'évaluation critique de ses plans d'évaluation avant de les présenter au ministre de l'éducation. Précisons que cette disposition vise principalement à améliorer la pratique d'une évaluation plus intégrée au processus d'apprentissage".³¹

"Le ministre compte créer et développer à l'intention des commissions scolaires, des instruments leur permettant d'évaluer le personnel."³²

Les parents recevront les résultats scolaires obligatoirement six fois par année.

6. L'organisation de l'école secondaire

"Tout au long des trois premières années du cours secondaire, la différenciation des enseignements proviendra de l'adaptation locale des contenus indicatifs des programmes scolaires les "voies" telles qu'on les a connus avec trois ou quatre types de programme s'adressant à autant de types d'élèves, ne sont plus retenues comme formule d'organisation scolaire par le gouvernement".³³

Contrairement au livre Vert, les deux cycles de la formation générale sont divisés de la façon suivante: le premier de deux ans, le deuxième de trois ans. Cependant il retient l'hypothèse de prolonger d'une année la période de la formation générale.

"La répartition du temps consacré à l'enseignement de chaque matière est proposée à titre indicatif et il revient à la commission scolaire et à l'école de déterminer le temps requis pour la réalisation des objectifs supplémentaires répondant à des besoins locaux."³⁴

"toutefois la marge de manoeuvre ne peut pas compromettre la poursuite des objectifs déterminés par le ministre pour l'ensemble du cours secondaire pour chaque année ni entraîner la disparition d'une matière obligatoire".³⁵

"Tout en respectant la répartition du temps prévu pour chacune des matières, la commission scolaire peut adopter des modes d'organisation selon des cycles d'enseignement qui permettent d'établir un équilibre entre les ressources et les objectifs d'enseignement".³⁶

Le livre Orange modifie la grille matière du livre Vert, en offrant un cours de connaissance du monde du travail et d'initiation à la technologie en 2^e ou 3^e année du cours secondaire.

Donc il ne retient pas un deuxième cycle de formation générale de deux ans mais plutôt de trois ans. Celui-ci offrira à compter de la 4^e année une concentration

progressive des apprentissages: technologique: "Formation professionnelle longue." "Le professionnel court" à partir de la 2^e année à la 4^e année du cours secondaire.

7. Le calendrier scolaire

L'on devra respecter un minimum de 180 jours de classe par année scolaire, ceci devrait faire l'objet de consultation obligatoire des parents.

B. Traits communs et conclusion générale

Nous avons, croyons-nous, dégagé de la façon la plus claire possible les grandes orientations de ces rapports, tout en portant une attention particulière aux implications de ceux-ci sur l'enseignement des arts plastiques au secondaire.

Dans cette première partie du travail, il nous apparaissait essentiel de tracer d'une façon générale l'esprit qui sous-tend chacun de ces documents car à notre avis, lorsque nous connaissons le cadre précis, la structure proposée, nous pouvons dès lors, entrevoir la place accordé à l'enseignement des arts plastiques.

Dans un premier temps nous ne faisons pas fausse route en disant que c'est le rapport Parent qui deviendra la "colonne vertébrale" de la structure de l'enseignement au Québec, il soutiendra et alimentera les rapports subséquents.

Conséquemment, chaque document, peut nous apparaître, comme étant une réaction au précédent, par des critiques, analyses, solutions, suggestions, qui feront figure de loi, tel, le rapport Parent et le livre Orange.

Essayons maintenant brièvement, dans la mesure du possible, d'en dégager les traits communs. Généralement les thèmes utilisés sont: l'école, les objectifs et l'organisation du cours secondaire, les programmes d'enseignement, le calendrier scolaire, l'administration, la gestion, la participation, la grille-matières, les enseignants, les parents, enfin suivront pour chacun des thèmes les recommandations.

Or, nous avons retenu dans cette première partie que deux thèmes communs: "l'objectif" et "l'organisation de l'école secondaire", les autres croyons-nous, étant traités de façon particulière dans chacun des rapports.

"L'objectif" premier: donner une formation de base pour tous. Ceci dit, le rapport Parent, par la démocratisation, d'où l'accessibilité de l'école, par respect de l'intelligence de l'élève, assure la diversité, sans chercher à tout enseigner à chacun.

Le rapport Rioux, accepte cette formation générale, suivant le principe de la polyvalence, élabore principalement une philosophie axé sur l'enseignement des arts, et prône ainsi le développement artistique de tous.

Le livre Vert et Orange, iront dans le même sens,

du rapport Parent, avec la nuance suivante: une formation générale adaptée aux individus.

Il existe effectivement des nuances, et les objectifs, même s'ils nous apparaissent semblables, seront élaborés avec plus ou moins de rigueur selon l'intérêt de chacun des rapports sur l'ensemble des thèmes.

Voyons maintenant, l'organisation de l'école secondaire. Partant du principe que l'objectif de l'école secondaire, est d'enseigner des connaissances adaptées aux aptitudes de l'élève, sans chercher à enseigner tout à chacun, le tronc commun s'avèra la solution. Donc nous retrouverons, deux cycles, intégrant en plus de la formation générale, la formation professionnelle.

Dans tous les rapports, l'on divise le cours secondaire en deux cycles, l'on soumet une liste de cours obligatoires, privilégiant le français et les mathématiques, et une liste d'options allant de quatre à trente dépendamment des niveaux. C'est à partir du secondaire trois que nous pouvons déduire la problématique suivante: Assure-t-on, en réalité, une formation de base à tous les élèves?

Le rapport Rioux a été le seul, à soulever cette problématique, tentant de prouver la nécessité d'inscrire le développement artistique de tous, par l'intégration de l'enseignement des arts, à la formation de base. Bien qu'il respecte la structure organisationnelle du rapport Parent.

Le livre Vert, et le livre Orange, reprennent

l'organisation de l'enseignement du rapport Parent, avec les nuances suivantes, l'on abolit les vdes, les programmes d'enseignement sont les mêmes pour tous les élèves, cependant encore ici l'on retrouvera une liste d'options pour les secondaire IV et V au nombre de vingt et un. Cependant aucune option ne sera possible en secondaire I et II.

Le rapport Parent avouait la nécessité d'un enseignement général, sur un même territoire, tout en laissant toutefois certaines initiatives d'aménagement aux commissions scolaires. Le livre Vert et Orange, iront dans le sens d'une décentralisation complète de l'organisation de l'école secondaire. Encore ici l'on soumet une liste de cours obligatoires, la liste des cours optionnels étant qu'à titre indicatif. La décentralisation amènera la gestion. Le conseil d'orientation de chaque école assurera l'élaboration et l'existence d'un projet éducatif propre.

Conclusion Générale

Nous constatons que les bouleversements majeurs ont été commandé par le rapport Parent et le livre Orange. Pour nous ce sont effectivement des bouleversements car le système à option demeure un danger actuellement pour la survie de l'enseignement des arts plastiques au secondaire.

Le souci d'une formation générale est un fait

immuable dans l'élaboration de ces rapports cependant, ce qui nous apparaît contradictoire c'est que ce principe n'est pas appliqué dans les faits.

Entre autre, le ministère de l'éducation tend à se dégager des ses responsabilités en imposant des directives, des lois, voir des latitudes qui laisseront aux commissions scolaires les décisions finales tant qu'à l'aménagement de la grille-matières, l'organisation de l'école secondaire.

Comme le rapport Rioux le signalait à juste titre le manque d'uniformité de l'enseignement des arts est un problème majeur, il faut assurer une continuité des l'élémentaire jusqu'à la fin du secondaire.

2. A. "Quel sort les pouvoirs publics réservent à cet enseignement au cours de ces périodes lors de la publication de ces documents"

Le sort réservé à l'enseignement des arts plastiques au secondaire, est contenu dans les recommandations de chacun des documents. Aussi nous citerons ces recommandations spécifiques, et les objectifs élaborés pour cette matière.

Enfin nous essayerons dans une brève conclusion, d'analyser, d'après ces données, la place accordée pour l'ensemble des grilles-matières proposées.

1. Le rapport Parent et "L'enseignement des arts plastiques au secondaire"

Les arts plastiques

Le rapport sur un thème qui est au centre de nos préoccupations cite "Piaget" pour exprimer l'importance du respect de la spontanéité et de la créativité chez l'enfant qui ne doit pas s'imposer de façon traditionnelle et rigide, telle la copie d'objet ou d'oeuvre d'art.

Il fait la constatation suivante, que l'enseignement des arts plastiques tout comme la musique, doit avoir sa place dans le système scolaire.

Les objectifs étant l'expression de soi, le développement des dons créateurs et de toutes les facultés, imagination, sensibilité, mémoire, volonté, intelligence, jugement, satisfaction émotive, développement du sens des formes, des couleurs, du mouvement, et du goût en général.

Pour appuyer ces objectifs, il nous fait part des principes de base de cet enseignement soit: chaque individu possède des aptitudes, créatrices, celle-ci se développeront par des méthodes adaptées à l'évolution de l'enfant, suivant un rythme de progression qui lui convient.

Or, le mouvement de l'école nouvelle issue de philosophes et de théoriciens, traitant l'éducation par rapport à une philosophie globale, intégrant les arts plastiques comme moyen d'épanouissement et de développement de l'homme, le rapport Parent introduit donc dans le système,

cet enseignement. Ceci grâce aux initiatives et aux mémoires de Mme Irène Sénécal dont le rapport retiendra les principales suggestions.

Conclusion et recommandations

744 "Afin que la formation dans les arts plastiques s'intègre le plus rapidement possible à notre culture collective et à la formation humaine de tous les citoyens, nous formulons les suggestions et recommandations qui suivent."

230 "Nous recommandons que les programmes d'études comportent au moins une période obligatoire par semaine en arts plastiques au niveau élémentaire et au niveau secondaire."

231 "Nous recommandons que l'on offre, durant les trois dernières années du cours secondaire et au niveau de l'institut, un cours-option intensif de quatre périodes semaine."

232 "Nous recommandons que l'enseignement des arts plastiques au niveau secondaire soit donné par des enseignants qualifiés et dûment diplômés."

233 "Nous recommandons qu'aucune école secondaire ne soit autorisée à offrir l'enseignement des arts plastiques si elle n'a pas le personnel compétent et si elle ne possède pas des ateliers convenablement équipés."

234 "Nous recommandons que les cours-option en arts plastiques et, au besoin, l'enseignement des arts plastiques dans les deux premières années du secondaire,

soient concentrés pour le moment dans quelques écoles et instituts bien équipés en personnel enseignant et en ateliers."

235 "Nous recommandons que le ministère favorise l'expansion dans les écoles de Beaux-Arts de la section qui prépare le personnel enseignant."

236 "Nous recommandons que, dans les écoles secondaires, le professeur d'art ait le droit d'être consulté sur la décoration de l'école, sur le choix des gravures et reproductions servant à l'ornementation ou à l'enseignement."

237 "Nous recommandons que l'on nomme à la direction des programmes du ministère de l'éducation, un organisateur provincial de l'enseignement des arts plastiques, que celui-ci soit conseillé par un comité consultatif composé d'un nombre égal de professeurs des Beaux-Arts, de professeurs d'arts plastiques au niveau secondaire et de conseillers artistiques du niveau élémentaire." 37

2. Le rapport Rioux et "l'enseignement des arts plastiques au secondaire"

Dans l'ensemble les arts ne sont pas intégrés à la formation générale, ce n'est guère une priorité, mais encore un luxe. Les arts n'ont pas par conséquent le même statut que les autres enseignements.

Le rapport Rioux dans les recommandations qui suivent

s'inspire des résolutions et discussion des congrès de FAE et de l'INSEA alimentés par Read du niveau théorique et Lowenfeld sur le plan pratique.

1. Intégration de l'art dans le système d'éducation

"Dans l'esprit même de la réforme de l'éducation dont l'un des objectifs principaux est la démocratisation de l'enseignement il est impérieux que le système scolaire soit en mesure d'assumer la responsabilité du développement intégral de tous les individus. De ce fait, le système doit inscrire dans ses objectifs le développement artistique de tous." ³⁸ Mme SÉNÉCAL influencera le Rapport par ses réflexions et expériences. C'est dans les recommandations suivantes sur les structures générales et administratives que le rapport Rioux annonce une nouvelle réforme de l'enseignement des arts:

"Recommandations: Structures générales:"

5 "Nous recommandons que l'éducation artistique soit inscrite au programme de l'enseignement, du préscolaire au supérieur."

7 "Nous recommandons que le système d'éducation tienne compte, dans son organisation pédagogique, du caractère particulier et des besoins spécifiques de l'enseignements des arts." ³⁹

"Recommandations: structures administratives":

19 "Nous recommandons que le ministère de l'éducation assume toute la responsabilité de la réforme générale de l'enseignement des arts."

23 "Nous recommandons que les enseignants, les étudiants et les associations professionnelles d'artistes soient associés aux décisions qui concernent la réforme."

37 "Nous recommandons que dans les commissions scolaires locales et régionales, il y ait un responsable de l'enseignement des arts pour les niveaux préscolaire, élémentaire et secondaire."

38 "Nous recommandons que dans les commissions scolaires locales et régionales soit nommé un coordonnateur pour chacun des enseignements artistiques, qui aura pour fonction d'assister le responsable général."⁴⁰

"2. L'éducation artistique dans l'enseignement

Caractéristiques: "L'organisation pédagogique

de l'expérience plastique doit tenir compte du caractère individuel de cette dernière. Cette expérience, s'il elle respecte l'évolution graphique de chaque enfant, ne peut-être que progressive dans l'initiation aux notions d'organisation spatiale et picturale, et dans l'utilisation des techniques et des matériaux libre et instinctif dans l'enfance, le "faire plastique" devient plus soutenu/et plus conscient dans l'adolescence."⁴¹

"Recommandations: les disciplines de l'éducation artistique"

39 "Nous recommandons que soit reconnu, en principe et dans les faits, le droit de l'enfant à l'éducation artistique."

40 "Nous recommandons que l'on assure, par l'adoption de mesures concrètes, la démocratisation de l'enseignement des arts en rendant accessible à tous la formation artistique." 42

3. Les arts au secondaire: "organisation pédagogique":

"Le programme des disciplines de l'enseignement artistique comme celui des autres disciplines devra être organisé selon le régime des options orientées et des matières obligatoires et facultatives. Cet enseignement sera obligatoire jusqu'à la fin des études secondaires, tout en se diversifiant selon les diverses étapes de ce niveau. Les matières facultatives offriront un complément à la formation obligatoire. Le programme devra tenir compte des modalités du système d'options qui sont en vigueur dans l'enseignement secondaire." 43

Voici les principales recommandations sur l'enseignement des arts au secondaire:

113 "Nous recommandons qu'au niveau secondaire l'éducation artistique soit considérée comme l'un des champs fondamentaux de l'enseignement polyvalent."

114 "Nous recommandons que l'on modifie la grille des matières obligatoires du programme général de l'enseignement secondaire de façon à permettre une insertion complète des matières artistiques."

115 "Nous recommandons que l'éducation artistique soit obligatoire jusqu'à la fin du secondaire et qu'elle soit graduellement spécifiée selon le système de matières à option."

116 "Nous recommandons que les disciplines suivantes soient inscrites aux programmes: la musique, les arts plastiques, le jeu et l'art dramatique, la photographie, la radio-télévision, le cinéma, la danse et la rythmique."

117 "Nous recommandons que l'éducation artistique au secondaire, soit donnée de façon suivante: A) aux deux premières années, à raison de cinq périodes-semaines; B) à la troisième et quatrième année, à raison de quatre-périodes semaine; C) à la cinquième année, à raison de deux-périodes semaine.

118 "Nous recommandons que les disciplines obligatoires soient offertes: A) à raison de cinq périodes par semaine, aux secondaires I et II; B) à raison de deux périodes par semaine, au secondaire III."

119 "Nous recommandons qu'au deuxième cycle les disciplines obligatoires suivantes soient données aux choix: les arts plastiques, le cinéma, la photographie, la radio-télévision, la danse et le théâtre."

120 "Nous recommandons que les disciplines obligatoires aux choix soient dispensées: A) au secondaire III, sur la base de deux périodes par semaine; B) au secondaire IV, sur la base de quatre périodes par semaine; C) au secondaire V, sur la base de deux périodes par semaine."⁴⁴

136 "Nous recommandons": "A) que les enseignements artistiques soient dispensés par des spécialistes." "B) que ceux-ci soient munis du premier diplôme universitaire avec spécialisation dans l'enseignement de niveau secondaire." "C) qu'éventuellement ces spécialistes soient pourvus du second diplôme universitaire pour les enseignements du second cycle."

137 "Nous recommandons que dans les cours réguliers le nombre d'élèves ne dépasse pas vingt par professeur, au premier cycle, et, au second cycle, ce nombre ne dépasse pas quinze."

138 "Nous recommandons": "A) que le ministère de l'éducation, tout en exerçant son rôle de surveillance et de coordination sur l'éducation artistique par des mécanismes de contrôle, dispense de l'examen officiel les écoles pourvues d'enseignants compétents et d'équipements convenables." "B) que le Ministère de l'Education accepte au préalable l'examen de ces écoles."

139 "Nous recommandons que seule la matière obligatoire au secondaire V soit l'objet d'un examen officiel, et que pour cet examen l'accent soit mis sur

l'expérience pratique; il en résulte que l'on devrait accorder 50% à l'expérience pratique, 25% aux notions théoriques et 25% à une connaissance des oeuvres d'art de la discipline concernée."⁴⁵

4. La situation actuelle des enseignants

Le rapport apporte une attention particulière aux enseignants et plus précisément aux enseignants en arts. Ceux-ci sont touchés de près par la réforme et ses modalités d'application, tant sur le plan pédagogique, que sur le plan des conditions de travail.

A cet effet le rapport Rioux soumet les recommandations suivantes:

315 "Nous recommandons que la production artistique du spécialiste en art soit acceptée et rendue possible,"

"A) par une organisation adéquate de l'Horaire; B) par des dispositions matérielles (ateliers et studio dans les écoles); C) par des années sabbatiques; D) par des reconnaissances professionnelles et des encouragements tangibles; E) par des bourses de recherche."

316 "Nous recommandons que pour tous les enseignants spécialisés, en art, la charge horaire soit au plus de vingt périodes par semaine."

317 "Nous recommandons que le ministère de l'éducation aide les enseignants en art à se grouper en association professionnelle; que cet aide soit fournie sous forme de

subventions à la présentation de projet précis tels que des sessions de perfectionnement professionnel, d'études particulières sur la discipline, leur participation à des rencontres internationales, etc..."

318 "Nous recommandons que le Ministère des Affaires Culturelles et de l'Education favorisent par des subventions l'organisation de conférences ou de sessions d'études réunissant les enseignants de chacun des arts, du Québec et de l'étranger. Afin de tirer partie des expériences et des réalisations de toutes les régions du Québec et de l'étranger." 46

3. Le livre Vert et l'enseignement des arts plastiques au secondaire

1. Répartition des matières: les arts

Au 1^e cycle secondaire I et II aucune option n'est possible. L'on consacre 1 bloc de 3 périodes de 50 minutes semaine soit 150 minutes au total. Cependant on alloue pour le français et les mathématiques un total de 300 minutes chacun. En secondaire III, l'on ajoute aux cours obligatoires 4 options de 0,1, ou 2 blocs dont 3 blocs doivent être choisis, parmi ces options nous retrouvons les arts.

En secondaire IV et V, la durée des cours consacrés à l'enseignement des matières optionnelles peut-être variable. En secondaire IV l'on offre 15 options,

en secondaire V 18 options. A ces niveaux nous retrouvons pour les arts de 0, 1, 2. Blocs. 0 signifie que l'élève peut s'abstenir de choisir (150 m) 2 (300 m).

L'on augmente le temps consacré aux mathématiques et au français ce qui aura pour effet de diminuer le temps pour quelques autres disciplines. Cette nouvelle organisation au niveau secondaire se fera progressivement sur cinq ans.

2. Objectifs de formation: les arts: art dramatique, arts plastiques, danse et musique

"1^e cycle: - à la fin du premier cycle du secondaire:

- par l'apprentissage des divers domaines: art dramatique, arts plastiques danse et musique, l'élève aura développé sa capacité de percevoir ; de communiquer et de s'exprimer (aux plans visuel, tactile, vocal et corporel) et il aura pris conscience de son milieu culturel et de son appartenance à ce milieu;

- dans le domaine de l'art dramatique, des arts plastiques de la musique et de la danse, l'élève aura en l'occasion, dans un premier temps, d'explorer les formes d'expression et, dans un second temps, de développer sa capacité de perception, de communication et de création dans l'un ou l'autre de ces arts;

- l'élève aura également pris conscience de l'importance des arts dans le développement de son milieu culturel et sera familiarisé avec le passé et le présent.

artistique de son milieu.

2^e cycle à la fin du deuxième cycle du secondaire:

- l'élève qui aura choisi une option dans une discipline artistique aura continué de poursuivre les objectifs du premier cycle, tout en approfondissant une démarche d'apprentissage de l'art choisie;

- il aura acquis la connaissance des instruments, des matériaux et des techniques propre à l'art choisi;

- il connaîtra l'expression artistique de diverses autres cultures." 47

"il nous semble souhaitable que, dans la mesure du possible, des enseignants spécialistes ne soient désignés que dans les disciplines requérant une spécialisation plus particulière, par exemple: l'éducation physique, la musique, les arts, l'enseignement religieux et la langue seconde." 48

4. Le livre Orange, et l'enseignement des arts plastiques au secondaire

1. La grille-matières et l'enseignement des arts

Pour les deux premières années du cours secondaire l'on maintient un bloc de 150 minutes-semaine.

En troisième année, on y retrouve le même nombre d'options que le livre Vert, pour les arts 1 bloc de 150 minutes-semaine, cependant à ce niveau l'élève choisira

qu'un seul bloc parmi les options.

En quatrième et cinquième année, les options (21) sont réparties sur deux ans, l'élève choisira, s'il le désire, 0, 1, 2, blocs sur ces deux années, soit 0, 150 minutes, ou 300 minutes.

2. B. Conclusion générale:

Nous ne procéderons pas à l'analyse comparative des objectifs de l'enseignement des arts plastiques au secondaire de chacun des rapports. Ceci, pourrait à notre avis, faire l'objet d'une autre recherche. Nous nous en tiendrons plutôt à l'analyse des grilles-matières suggérées dans chacun des documents.

Comme nous l'avons souligné précédemment, lors du bilan des orientations des différents rapports, les grilles-matières seront au fur et à mesure, réaménagées au grés des commissions scolaires. Ceci dit, le ministère soumettra une liste de cours obligatoires et une liste de cours à option. Un temps, comme les matières, devront être respectées pour les cours obligatoires, cependant des latitudes seront accordées pour la liste des cours optionnels. S'ajouteront à cette dernière, "les cours ou programmes maison."

Conséquemment, sur tout le territoire administré par le Ministère de l'éducation, il serait faux de dire que dans toutes les écoles, se donne un enseignement

général, uniforme pour tous les élèves. Les réaménagements occasionnés par les commissions scolaires, bouleverseront ces grilles-matières, dû aux latitudes accordées par le ministère, et ainsi, causeront un bien grand tort à une discipline qui est au centre de nos préoccupations: les arts plastiques.

La polyvalence préconisée par le rapport Parent, restera en place jusqu'au livre Orange. Pour les secondaires I et II, nous retrouverons sensiblement les mêmes cours obligatoires, les nuances apportées, seront le temps qui augmentera pour les cours privilégiés soient: le français et les mathématiques à tous les niveaux, ces nuances provoquant des réaménagements pour les autres cours de la grille-matières.

Nous constatons, qu'il est nullement question de formation générale à l'intérieur de ces rapports, puisque l'élève sera orienté dès le secondaire I ou II, vers un choix d'options, choix correspondant à ses aptitudes, et attentes des institutions supérieures, ou du marché du travail. Ces cours optionnels, correspondront en partie aux cours obligatoires. Certes, tous les élèves n'ont pas les mêmes goûts et aptitudes, aussi n'auront-ils pas le choix de tout connaître.

Voyons maintenant la place accordée aux arts plastiques à l'intérieur de ces grilles-matières. Il ne s'agit pas pour nous, de reprendre tout ce qui a été cité

précédemment, car à notre avis, cette partie expose clairement les données générales, intégrées en partie dans les recommandations de chaque rapport, soit le sort réservé à cette discipline de '66 à '79.

"1966. Le Rapport Parent, reconnaît trois disciplines artistiques déterminant le temps pour chacune d'elle. Il accorde donc, pour les arts plastiques, 1 période, soit 1 heure (60 minutes) semaine, obligatoire au niveau secondaire. Il revient en précisant, que pour les 9^e, 10^e, 11^e l'on offrira un cours-option de 4 périodes, soit: 4 heures (240 minutes) semaine. Nous retrouverons 8 options en 7^e et 8^e, dans des matières techniques, et 30 options en 9^e, 10^e, 11^e donc cinq de plus en 11^e année.

"1969 Le Rapport Rioux, celui-ci reconnaît huit disciplines artistiques. En général, elles sont obligatoires, obligatoires au choix, facultatives. Ces huit disciplines seront suivies obligatoirement sur les trois premières années du secondaire.

En secondaire I et II, cinq disciplines artistiques sont obligatoires, à raison de 1 période de 45 minutes chacune, dont 1 période facultative de 45 minutes au choix de l'élève, parmi les cinq.

A partir du secondaire, III, IV, V, l'on allouera, pour chacune des huit disciplines artistiques, 2 périodes de 45 minutes (90 minutes) semaine.

Cependant, pour les deux disciplines obligatoires en secondaire III, l'on maintient 1 période pour chacune d'elle.

Donc, dès le secondaire III, deux disciplines artistiques seront obligatoires à raison de 1 période chacune, et 2 périodes de 45 minutes (90 min.) pour une discipline artistique obligatoire au choix de l'élève. Celui-ci pourra choisir 1 ou 2 périodes pour les options artistiques facultatives.

En secondaire IV, 2 disciplines obligatoires au choix à raison de 2 périodes de 45 minutes (90 minutes) semaine, devront être choisies. Ici l'élève choisira une ou 2 périodes à des options facultatives.

En secondaire V, l'élève aura le choix, d'une discipline artistique obligatoire à raison de 2 périodes de 45 minutes (90 minutes) semaine, il choisira, une ou deux périodes pour les options facultatives.

Concrètement, si l'on suivait le cheminement d'un élève qui choisit, de s'orienter en arts plastiques, tenant compte qu'il choisit aussi les arts plastiques comme option facultatives, voici ce que nous aurions en terme de temps:

- Secondaire I: 2 périodes, 45 minutes - 90 minutes
- Secondaire II: 2 périodes, 45 minutes - 90 minutes
- Secondaire III: 2 périodes, 45 minutes - 90 minutes plus

2 périodes ou 1 période (45 ou 90 minutes) - 135
ou 180 minutes.

- Secondaire IV: 2 périodes, 45 minutes - 90 minutes plus 2 périodes ou 1 (45 ou 90 minutes) - 135 ou 180 minutes)
- Secondaire V: 2 périodes, 45 minutes - 90 minutes plus 1' ou 2 périodes, (45 ou 90 minutes) 135 ou 180 minutes.

"1977 le livre Vert: reconnaît quatre disciplines artistiques, sans exposer le partage.

Les arts sont obligatoires en Sec I et II, à raison de 3 périodes de 50 minutes semaine, soit 150 minutes - 1 bloc.

En secondaire III, ils deviennent optionels, parmi 4 options, à raison de, 0, 1, ou 2 blocs, soit 0, 150 minutes ou 300. 3 blocs, ou 3 disciplines (options) doivent être choisis.

En secondaire IV, sur un total de 15 options, l'élève choisira 0, 1, ou 2 blocs, (0 150 ou 300 minutes).

En secondaire V, sur un total de 18 options, l'élève choisira, 0, 1, ou 2 blocs, (0, 150 ou 300 minutes).

"1979 le livre Orange: Reprend les quatres disciplines artistiques du livre Vert, de la même façon. Les nuances, en secondaire III, l'on choisira 1 seul bloc, parmi les options au nombre de quatre, en secondaire IV et V, l'élève choisira 0, 1, 2, (0, 150 ou 300 minutes) sur ces deux années, sur un total de 21 options. Définition vague et confuse des objectifs. N'est-il pas étonnant de

constater que français et mathématiques auront 600 minutes à eux seuls en Sec. I, II, et enseignement moral et religieux 150 minutes semaine obligatoire.

Le temps total d'enseignement: Le rapport Parent suggère, 25 heures semaine (1500 minutes).

Le rapport Rioux, des blocs de 5 périodes semaine, de 45 à 50 minutes chacune. Totalisant 1575 minutes semaine.

Le livre Vert et Orange, des blocs, de 3 périodes de 50 minutes, (150 minutes) ou de 6 périodes de 50 minutes (300 minutes).

Il est facile maintenant de voir clair, depuis 1966, jusqu'en 1979, le temps accordé à l'enseignement des arts plastiques, en fonction évidemment de l'orientation des rapports, a varié considérablement. Il a diminué par le fait même, la grille-matières du livre Orange en témoigne éloquentement. Cette nouvelle politique gouvernementale n'améliore en rien la situation de cet enseignement.

Il est aussi, difficile, de cerner l'impact de ces bouleversements car à chaque année, les commissions scolaires peuvent se permettre, en soumettant une nouvelle maquette, de varier le temps des disciplines optionnelles, et même obligatoires. Or, il s'avère que les arts plastiques figure comme optionnelle dès le secondaire III. Dépendamment des intérêts de celles-ci, elles peuvent en assurer, à leur grés la continuité. Actuellement nous ne retrouvons

En réduisant de 75 minutes semaine l'enseignement que devrait recevoir l'étudiant, on laisse le loisir localement ou régionalement aux commissions scolaires d'augmenter ou de diminuer le nombre de période de certaines matières au détriment de d'autres matières.

Ce règlement no. 7, à été implanté le 27 avril 1971, et amendé en '72, '76 enfin en '77, par le biais de ses amendements, le ministre peut faire passer, par la loi, ses politiques sans négociation.

Selon les directives 08-00-12-08 du 23 décembre '76, les arts: cette appellation recouvre les cours d'arts plastiques, de musique et d'expression dramatique qui doivent être suivis en Sec. I ou II, au choix de la commission scolaire.

Le gouvernement se limitant ainsi à exiger que cet enseignement figure en Sec. I ou II, sans pour autant déterminer le nombre de périodes d'enseignement allouées à cette matière, et aucune obligation à donner l'option aux secondaires III, IV, V.

Les 7 blocs enseignés seront maintenus, mais dès le départ rien n'oblige les commissions scolaires à assurer cette continuité de l'enseignement des arts étant donné la multitude et la diversité d'options.

Elles peuvent privilégier certaines matières en augmentant, par exemple, le nombre de minutes d'enseignement au profit d'une diminution dans les autres matières dont

les arts. Pour l'enseignant en arts cela signifie plus de groupes à rencontrer, une augmentation de la tâche, et la possibilité donnée à l'employeur d'en dégager un certain nombre d'entre eux et de les affecter à l'encadrement, à la surveillance et aux autres activités.

Le droit d'un étudiant à choisir les arts plastiques dépendra donc de la bonne volonté des commissions scolaires, celle-ci favorisant plus ou moins cette matière, et décidant seules de la continuité à lui donner.

Cette politique gouvernementale, traduit une dévalorisation de l'enseignement des arts plastiques et un rejet de son importance dans le développement intégral de tous les élèves.

NOTES DE CHAPITRE 1

1. Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport Parent, tome 1, p. xiii.
2. Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, Marcel Rioux (président) Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des Arts au Québec, Rapport Rioux, Volume 1, p. 231.
3. Fernand, Harvey, Southam Peter, Institut supérieur des sciences humaines, Chronologie du Québec 1940-1971, p. 115.
4. Idem 1, chap. IV, tome 1, p. 70.
5. Idem 1, tome 2, p. 15.
6. Idem 1, tome 2, p. 16.
7. Idem 1, tome 2, p. 47.
8. Idem 1, tome 5, p. 224.
9. Idem 1, tome 3, p. 11.
10. Idem 1, tome 3, p. 16.
11. Idem 3, p. 116.
12. Idem 2, tome 1, Arrêté en Conseil.
13. Idem 2, tome 1, p. 28.
14. Idem 2, tome 1, p. 41.
15. Idem 2, tome 1, p. 74.
16. Idem 2, tome 1, p. 82.
17. Idem 2, tome 1, p. 97.
18. Ministère de l'éducation, Gouvernement du Québec, l'enseignement primaire et secondaire au Québec, livre Vert, p. 14-1.3.
19. Idem 18, p. 63-3.46.
20. Idem 18, p. 79-3.73.

21. Idem, 18, p. 107-3.132.
22. Idem 18, p. 133-4.139.
23. Idem 18, p. 133-4.142.
24. Idem 18, p. 147-5.39.
25. Idem 18, p. 147-5.40
26. Ministère de l'éducation, Gouvernement du Québec,
l'Ecole Québécoise, énoncé de politique et plan
d'action. livre Orange, p. 11.
27. Idem 26, p. 27-2.2.10.
28. Idem 26, p. 35-3.5.2.
29. Idem 26, p. 51-4.5.14
30. Idem 26, p. 89-7.1.11.
31. Idem 26, p. 101-3.
32. Idem 26, p. 101-7.
33. Idem 26, p. 145-13.3.2.
34. Idem 26, p. 146-13.5.1.
35. Idem 26, p. 150-13.9.
36. Idem 26, p. 150-13.9.4.
37. Idem 1, tome III, chap. XV, p. 98-99.
38. Idem 2, tome 1, p. 251.
39. Idem 2, tome 1, p. 279.
40. Idem 2, tome 1, p. 296-297-298.
41. Idem 2, tome II, p. 43.
42. Idem 2, tome II, p. 52.
43. Idem 2, tome II, p. 98.

44. Idem 2, tome II, p. 110, 111.
45. Idem 2, tome II, p. 114.
46. Idem 2, tome II, p. 304.
47. Idem 18, p. 92.
48. Idem 18, p. 99-3.82.

CHAPITRE 2

A. "BILAN DES POLITIQUES ELABOREES PAR LE MOUVEMENT SYNDICAL (CEQ) AU COURS DE CES MEMES PERIODES SUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES"

Introduction:

Tout au cours de ces années, lors de la parution de ces quatre documents, des gouvernements Lesage à Lévesque, qui en soit appelaient un changement, un réaménagement voir même un bouleversement du système scolaire, les syndicats, et plus particulièrement la centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), regroupant les enseignants du primaire et secondaire...ont formulé des revendications, lors des négociations avec le gouvernement qui dans l'ensemble visaient à une amélioration de leurs conditions de travail. (tâche, sécurité d'emploi, salaire).

Ceci dit, ces revendications avait une répercussion certaine sur la qualité de l'enseignement. Au cours de ces mêmes années la CEQ a rédigé une série de documents sur l'école, et lors de ses congrès, elle a adopté des positions sur les projets de réformes et les lois du gouvernement en matière d'éducation.

Nous retrouverons peu de revendications précises sur l'enseignements des arts plastiques, bien que, la CEQ a toujours défendu le maintien du spécialiste dans l'école.

Or, il faut préciser dès le départ, que des sujets tels la grille-matières, le nombre de période par bloc, le partage du temps consacré à chaque matière, ont échappé jusqu'ici à la négociation. Donc depuis 1960, les réaménagements qui se sont effectués relèvent des gouvernements qui se sont succédés. Leur application ont eu des effets évidents sur certaines matières, et plus spécifiquement sur l'enseignement des arts plastiques au secondaire, lézant la discipline, sa qualité, enfin le spécialiste.

Il nous semble important de faire ressortir brièvement dans les pages suivantes, la part des enseignants organisés dans leur syndicat. Voir leurs revendications, leur positions au cours de ces années, cela au travers des fronts communs de 1972 à 1980.

"Depuis plus de 10 ans, le ministre a reçu des rapports sur l'enseignement des arts - Rapport Rioux - où sont vos ressources Monsieur le ministre? A quoi bon ces études, si leurs résultats ne paraissent pas en temps de négociation? En réalité le ministre de l'éducation, comme la plupart de ceux qui l'entourent, ne nie pas le bien fondé de nos revendications. Bien loin de les nier, ils en discutent à peine à leur mérite, tout préoccupés qu'ils sont pas la question des coûts."¹

1. "De 1960 à 1970" "Le mouvement syndical enseignant, s'organise"

Les réformes sociales dans les secteurs de la santé

et de l'éducation étaient attendues depuis longtemps par les travailleurs, tout comme ils réclamaient la nationalisation de l'électricité, le régime de retraite, et le nouveau code du travail adopté en 1964.

"En 1964-65, les conditions de travail et de salaire des travailleurs des services publics sont encore largement inférieures, à celles de leurs camarades du secteur privé. C'est le règne de l'exploitation, de l'humiliation, du favoritisme ("patronage"), des congédiements arbitraires, des disparités flagrantes entre hommes et femmes et entre régions. Chez les employés des hôpitaux et les enseignants, le travail est encore présenté comme une vocation: on exploite leur dévouement sous le signe de la charité".²

Pendant cette période les enseignants négocieront seuls avec le gouvernement. Leur revendication centrale, le rapport maître-élèves, c'est-à-dire un nombre déterminé d'enseignants pour un nombre donné d'élèves par école. Malgré de nombreux arrêts de travail, à travers la province, des manifestations, le 14 mai 69 amène 22,000 enseignants à marcher sur le parlement de Québec. Ils ne réussiront pas à faire bouger le gouvernement. Cette première ronde durera 28 mois, de juillet '67 à novembre '69. Le bill 25 oblige les enseignants à retourner au travail, fixe une nouvelle l'échelle de salaire, et met en place un mécanisme de négociation à l'échelle du Québec.

2. Front commun 1971-72

"En 1971-72 la lutte se mena avec une vigueur accrue, et en front commun. Pendant ces six années, nous n'avons cessé de lutter pour la qualité de l'éducation: changement ou assouplissement des normes, perfectionnement des enseignants, condition de travail à l'élémentaire, présence des spécialistes, développement de l'enseignement professionnel, des maternelles et des soins à l'enfance inadaptée." ³

Les demandes syndicales: tâche: Disparition du ratio, un maximum d'élève par classe, un maximum de période par semaine par enseignant.

Sécurité d'emploi: une sécurité d'emploi complète, une politique de recyclage, le droit à l'arbitrage dès la 1^e année, une négociation avec la commission scolaire et le syndicat du critère de mutation-affectation adapté au milieu.

Salaire: un minimum de \$100.00 par semaine.

Le premier front commun obtiendra ce qu'il demandait sur le plan salarial, de plus une indexation des salaires à la hausse du coût de la vie. Cependant les enseignants se verront imposer un décret sur le reste des chapitres à négocier.

Signalons ici que la réforme, "Rapport Parent", en créant la polyvalence, intègre le professionnel à l'académique. Le ratio du ministre 1/17 est une norme

abstraite puisque les classes du professionnel sont de 20 à 21, l'académique de 28 et 32. Ce secteur ne peut accepter qu'un nombre réduit d'élèves, les 10 de trop en moyenne du secteur professionnel est transféré dans le secteur académique. L'on retrouvera 40 élèves par classe à l'académique dans des locaux qui peuvent en recevoir que 30. A 25 périodes d'enseignement par semaine.

3. Front commun 1975-76

Comparativement au front commun précédent, nous retrouverons ici des négociations provinciales et locales.

"Les budgets des affaires sociales et de l'éducation, qui représentaient 59% des dépenses du gouvernement en 1972, ne représentent plus que 53.5% du total en 1976."⁴

"Les taux d'accroissement des budgets d'éducation depuis trois ans ont été réduits de 32.1% en 1974 à 24.6% en 1975 à 11.3% en 1976."⁵

"Le détournement des fonds publics vers l'école privée s'accélère. En 1976, ceux-ci s'accroissent deux fois plus rapidement que ceux de l'école publique (31.7% contre 15.5%). Le budget de l'école privée passe ainsi de \$73 millions à \$96.2 millions. En moyenne depuis quatre ans les budgets de l'école privée ont augmenté à un rythme annuel de 33.2%. Ceux de l'école publique de 18.9%".⁶

Les demandes syndicales: tâche: un nombre

maximum d'élèves par classe, selon les niveaux. Maximum de période par semaine par enseignant. Une véritable sécurité d'emploi. Hausse du salaire minimum.

Les enseignants finiront par accepter les offres gouvernementales après deux semaines, selon le cas de grève rotative, le salaire sera de \$165.00 minimum, avec une clause d'indexation aux salaires.

Cependant des clauses importantes telle: mutation-affectation devra être négociée localement.

4. Front commun 1979-80.

En '77, '79, le gouvernement, par son livre Vert, et son livre Orange, annonce ses offres. Même si ces documents, le dernier entre autre le caractère d'une loi, le syndicat a la ferme intention de négocier ses conditions de travail.

Demandes syndicales: tâche définie en terme d'enseignement.

Un nombre maximum réel d'élèves par classe.

Un nombre maximum de groupe-élève.

Un temps maximum d'enseignement.

Sécurité d'emploi: Le refus en cas de "surplus de personnel", d'être obligé dès la première année d'accepter un poste dans un rayon de 50 kilomètres de l'école.

Salaire: Une formule d'indexation complète intégrée à l'échelle.

Les enseignants donne un mandat de grève à 75% pour défendre leurs demandes, celle-ci dure deux semaine ils sont 23,000 à manifester à Québec janvier '80.

Par ses offres le gouvernement vise à faire passer ses réformes. Par la loi '71, il veut se donner toute autorité en matière de gestion et de programme au conseil d'orientation dominé par le directeur d'école.

Par l'introduction du critère "capacité" en plus de l'ancienneté, pour déterminer l'affectation de chaque enseignant. Il permettra aux commissions scolaires et aux principaux d'école de choisir les enseignants les plus aptes à appliquer leur "projet éducatif". Les enseignants accepteront les offres du gouvernement, cette fois-ci sans voir leur salaire indexé. Cependant un congé de maternité payé, de vingt semaines leur sera accordé. On leur impose une mobilité obligatoire la 1^e année, 37 champs d'enseignement entraînant un mécanisme de mise à pied qui remet fondamentalement en cause le principe de l'ancienneté, la tâche augmente en termes quantitatifs, détérioré en terme de contenu (récupération, encadrement).

5. Nous venons d'énoncer, que de façon bien sommaire les principales revendications des enseignants, lors des fronts communs, de 1972 à 1980, sans tenir compte, des nombreuses négociations locales, des syndicats affiliés

avec leurs commissions scolaires.

Suite à la rédaction de textes, sur les livres Vert et Orange, la CEQ, a consulté ses affiliés. Ces données, seront lors de congrès, formulées comme position de la centrale, et acheminées au ministère de l'éducation sous forme de mémoire. Voyons les positions de la centrale sur ces deux documents, le livre Vert et le livre Orange, le dernier étant déjà en partie applicable dès la rentrée scolaire de septembre 1980.

La CEQ et le livre Vert '77

Dans un document intitulé: le livre Vert, Vers quoi au juste? Elle en fait une analyse critique, relevant les conséquences d'une application éventuelle.

L'école est confessionnelle et se veut à l'image de l'école privée. Ceci dit, elle risque d'être plus élitiste que l'école actuelle. C'est un retour au modèle de l'école d'avant la réforme. Son orientation est "optionnelle" "différenciée" permettant aux parents de choisir entre divers types d'écoles se distinguant par leurs objectifs et leurs méthodes pédagogiques.

"le livre Vert ne creuse pas les causes des maux observés, il s'arrête aux effets; il passe ensuite directement aux suggestions de "redressement". 7

"Rien contre le sexisme des manuels, et des programmes, rien ne permet d'espérer une éducation sexuelle

plus soucieuse des réalités, rien sur la problématique de l'orientation scolaire des filles".⁸

Les deux matières utilisées pour sélectionner les étudiants et qui sont donc privilégiées: le français et les mathématiques. Dès le secondaire II, un échec au cours de mathématiques à la voie régulière enlève pratiquement tout espoir d'accession au CEGEP. Celui-ci contrôle 52% des ouvertures, selon les résultats obtenus dans cette matière.

Dans les remarques adressées aux syndicats, l'on aimerait modifier la loi de l'instruction publique et des conventions collectives trop détaillées afin de rétrécir les sujets négociés.

La pédagogie proposée par objectif, est centrée sur le contenu; ce qui laissera peut d'initiative et de liberté aux enseignants. Par le fait même il sera plus facile d'évaluer leur travail. La CEQ, s'oppose à tout contrôle plus accentué de l'acte pédagogique.

Enfin la constitution de 3 périodes au lieu de 5, peut obliger à la rencontre d'un plus grand nombre de groupes d'élèves ou à l'enseignement de plus d'une matière.

6. La CEQ et la livre Orange '79

Lors d'un conseil général, tenu à Chicoutimi le 15, 16, 17 mars 1979, la centrale de l'enseignement du Québec adoptait les résolutions suivantes:

2 "Dénonce ce plan d'action comme ne pouvant permettre de dépasser la réforme des années '60 et franchir un nouveau pas vers l'égalité dans l'éducation";

7 "Condamne l'arsenal des mesures d'encadrement qui finiront par dépouiller les travailleurs de l'enseignement d'une partie de plus en plus grande du contrôle de la conception et de l'exécution de leurs fonctions ainsi que de celui de l'utilisation de méthodes et de matériel didactique";

10 "Considère comme deux pas en arrière les politiques de restrictions budgétaires en éducation, l'adaptation de l'école à la crise; les mesures inadéquates quant au respect du pluralisme religieux; le conservatisme des valeurs, finalités et objectifs proposés pour l'école des années '80; le maintien du professionnel court; l'encadrement plus étroit à tous les niveaux; le maintien du statut quo en matière d'accessibilité à l'éducation pré-scolaire; la détérioration des conditions d'exercice du métier; l'appui du MEQ sur le bénévolats";

15 "Dénonce la transformation de la grille-matières au secondaire qui a pour effet de constituer des blocs de 3 périodes";⁹

"Il est difficile de prévoir précisément qui (les enseignants de quelles disciplines) sera surtout affecté par ces bouleversements, puisque la grille-matières actuelle n'est pas uniforme pour toutes les commissions

scolaires et qu'une certaine adaptation locale de la nouvelle grille est possible. Il s'agit en fait d'un problème collectif, celui d'une menace permanente à la sécurité d'emploi et dans l'emploi pour une partie importante des enseignants".¹⁰

Le ministre annonçait que le règlement no. 7 (définissant le régime pédagogique), serait amendé conformément au projet livre Orange. Précisons que ce règlement n'est pas négociable. La clause 8-1-02 de la convention collective '76-'79, stipule que l'ensemble du chapitre sur la tâche a pour objectif de faciliter son application. Ainsi en 1977, l'on a vu diminuer le temps d'enseignement de 1575 minutes à 1500 minutes affectant la tâche et la sécurité d'emploi et dans l'emploi de nombreux enseignants.

Or, déjà, plusieurs commissions scolaires ont amené des modifications à leur grille-matières, conformément au livre Orange.

Enfin en avril 1980, le conseil général de la CEQ dans ses résolutions au sujet de la loi '71, invitait les syndicats affiliés à ne pas s'inscrire dans le processus de participation aux conseils d'orientation.

7. La CEQ et l'école

Enfin la centrale de l'enseignement du Québec, a aussi rédigé d'autres documents sur l'école: Premier plan

(1971), l'école au service de la classe dominante (1972), école et lutte de classe au Québec (1974), résumant les principales critiques que formule celle-ci quant au rôle joué par l'école dans notre société, ces analyses ont démontré la relation existant entre l'origine sociale des étudiants et leur situation scolaire, le rôle idéologique que joue l'école, etc...

Or, à son dernier congrès de 1976, la CEQ mandatait le conseil général d'établir un projet de plate-forme, sur l'école publique québécoise, projet soumis pour adoption au congrès de 1978. Ce projet a circulé chez les affiliés à titre consultatif, et c'est au congrès de 1980, qu'un projet final fut adopté.

Nous utiliserons ce projet de plate-forme, n'ayant pas encore en main le projet final. Nous croyons qu'il nous permettra tout de même, de dégager les principales orientations, qui se veulent les positions de la CEQ, sur l'école.

"L'éducation est un service public sous la responsabilité de l'état et elle doit être respectueuse du pluralisme idéologique existant dans notre société. L'école, de même que la structure scolaire doivent être non-confessionnelles, l'enseignement religieux devient la responsabilité des églises; mais l'école peut toutefois faciliter aux enfants l'accès à cet enseignement." 11

"L'école est un instrument de promotion collective,

c'est à ce titre qu'elle doit être financée par l'état. Cet instrument ne saurait être la propriété de quelques privilégiés. Le moins que l'on puisse exiger dans le contexte actuel est que l'école privée ne soit plus subventionnée."¹²

Le CEQ rejette toute conception qui soutient que les possibilités de développement des individus sont déterminés dès la naissance, qu'elles sont innées. Au contraire, elle reconnaît que tout au long de son développement l'individu se transforme à condition qu'il soit placé dans des conditions favorables pour ce faire.

La plate-forme revendique l'organisation d'un système de garderies ainsi que de pré-maternelles et maternelles plein-temps. La formation de base doit être axée sur les besoins de ceux (majoritaires) qui se verront bientôt sur le marché du travail.

Les différents types d'activité, d'une formation de base sont les suivantes: activités qui poursuivent des objectifs académiques, physiques, manuelles, artistiques et sociales. Deux outils essentiels: le français et les mathématiques. Il faut revaloriser le travail manuel. Cependant l'horaire doit permettre d'intégrer pour tous, ces activités.

"S'attaquer aux causes réelles des problèmes de l'école comporte certes des exigences; par exemple:

- Un contenu de formation qui part du vécu de

l'étudiant - une pédagogie de masse - une évaluation correcte - un nombre d'élèves moins élevé par classe - une amélioration aux conditions de vie des familles - des efforts et une recherche pour rendre cette formation accessible aux élèves - un changement d'attitudes sociales et pédagogiques chez plusieurs travailleurs de l'enseignement". 13

Enfin elle donne une description sommaire de l'orientation des activités énumérées plus haut: dont les arts.

Privilégier les activités artistiques:

"Outre la culture au sens large qui comprend l'ensemble des habitudes de vie d'une collectivité, la culture réfère aussi à un ensemble d'activités qui se rattachent davantage à la création, et la recherche de l'expression d'un passé, d'un présent ou d'un avenir collectif.

Qu'il s'agisse de dessin, peinture, sculpture, musique, photo, danse, théâtre, fête collective; ces activités sont des modes privilégiés d'expression et d'éveil de la personnalité, des moyens de percevoir et s'appropriier la nature et le milieu. En plus d'exercer une fonction importante de détente et de délassément, c'est par ces activités artistiques que s'exprime le vécu d'un peuple, qu'une communauté forge son image, manifeste ses rêves, proclame son identité. C'est pourquoi

nous disons :

- que, telles activités doivent être considérées comme des éléments essentiels à la formation de base;
- que tous les étudiants doivent avoir accès à de telles activités à l'intérieur du système scolaire;
- que pour y parvenir, il faut plus que de la bonne volonté, il faut des animateurs compétents des moyens adaptés, un milieu propice, un minimum de connaissances et de techniques".¹⁴

B. CONCLUSION GENERALE:

Nous disions dans cette deuxième partie, que nous retrouvions peu de revendications précises sur l'enseignement des arts plastiques, par contre la CEQ a défendu au cours de ces années la présence du spécialiste dans les écoles. Cependant, dans un document publié par la centrale, "Pour une école de masse à bâtir maintenant, proposition d'école", nous retrouvons une description sommaire de l'orientation des arts plastiques. Nous y reviendrons, un peu plus loin.

Autant était-il nécessaire pour les gouvernements de présenter de nouvelles réformes, qui en soit croyons-nous, au cours des années n'ont fait qu'accentuer la crise au niveau de cette discipline. Le rapport Rioux a été relégué aux oubliettes, les documents des associations, ou de groupe particulier, ont pesés peu dans la balance.

L'intérêt du gouvernement pour cette discipline, est comparable aux offres patronales lors des négociations. Manque de sérieux quant à la qualité de l'éducation. Souci économique avant tout, qui se concrétisera, par des coupures dans ce service, afin de financer, M. Parizeau, l'a souvent énoncé: les P.M.E. (petites et moyennes entreprises). L'éducation est somme toute, entre les mains de fonctionnaires et d'administrateurs à qui l'on donne une masse budgétaire, ceux-ci ont-ils défendu l'éducation à la chambre, lors des coupures?

Enfin, c'est bien à la période des négociations que les enseignants, peuvent réaliser le jeu et le pouvoir de cet immense appareil. Nous aurions tort de dire que ces négociations mènent à rien, que finalement, comme nous l'avons constaté précédemment; les enseignants acceptent toujours les offres pour le salaire.

Qu'aurait été l'éducation, sans mécanisme de négociation gagné par les syndicats. Malgré tout, les gouvernements qui se sont succédés tentent de faire passer leurs réformes, lois, leur politique budgétaire tout tourne autour du porte-feuilles. Lorsque les enseignants ont arraché le droit de grève, et se sont regroupés en front commun, ce rapport de force a eu une influence certaine. Cependant, personne ne peut nier que la grève fait l'affaire de tous, sans salaire pendant des semaines, "c'est au bout de leur rouleau", qu'ils ont

accepté les offres gouvernementales. Bien qu'ils aient réussi à se protéger quelque peu, leurs conditions se sont améliorées au tout début, en se détériorant de plus en plus au cours des années.

Le spécialiste dans les écoles, est né du rapport Parent, pendant cette période, le gouvernement a exigé le perfectionnement, une masse considérable d'enseignants ont subit la déclassification. Au cours de ces années, il y a certes des acquis à conserver, mais avec le livre Orange, offre patronale de la dernière ronde de négociations, les enseignants, se retrouveront dans l'insécurité presque totale. Nous l'avons déjà précisé, même si ce sont là des revendications générales, les acquis amélioreront le sort de l'enseignant en arts plastiques, conséquemment, la qualité de l'enseignement.

Dès septembre '80, la loi '71 permet l'application du livre Orange, "création de conseils d'orientation", ceci dit, les programmes surgiront et rapidement la grille-matières sera appliquée dans sa totalité. Les résultats seront difficiles à comptabiliser car la décentralisation, l'administration pédagogique par école se fera progressivement à un rythme irrégulier.

Le ministère assurera, par le biais des nouveaux pouvoirs accordés dès septembre '80, aux directeurs d'école et aux commissions scolaires, l'application de la réforme, se dégageant des responsabilités qui lui revient:

l'éducation. Comment les enseignants réagieront-ils? Certains ne sont pas lésés par l'application de la grille, tel les professeurs de français, cependant les professeurs d'arts plastiques seront isolés plus que jamais, leur sort, et celui de la discipline, sera maintenant différent d'une école à l'autre dépendant du projet éducatif de chacune d'elle.

L'on contestait le fait de faire de la publicité, chaque année pour vendre notre discipline, nous assurant ainsi d'un minimum de clientèle, assurant par conséquent le maintien du cours d'arts plastiques au niveau de la commission scolaire régionale. Maintenant ce processus se fera au niveau de l'école. Les enseignants les plus vindicatifs réussiront peut-être, à faire retarder l'échéancier, les autres isolés ou soumis, feront les joies du directeur d'école, l'orsqu'il aura accompli sa tâche principale soit: l'application de la réforme du ministère de l'éducation.

Nous croyons nécessaire de souligner, qu'il existe dans les structures syndicales, (organisme qui appartient aux enseignants), outre les comités mis sur pied en temps de négociation; des comités à caractère pédagogique et professionnel: enfance, inadaptée, maternelle..., aussi à un niveau plus élevé, un comité qui celui-ci, a travaillé à l'élaboration de la plate-forme de l'école.

Un syndicat, quel qu'il soit, se donne des statuts,

permettant de veiller à la participation de tous les membres, or, c'est aux assemblées générales des délégués, des membres, des congrès, des conseils d'administrations, du bureau national, que les participants à ces divers paliers, donnent des mandats, font des recommandations, résolutions ou propositions sur différents sujets. Les comités pédagogiques élaborent, sur un sujet spécifique, prenant forme de dossier, parfois accompagné de résolutions; ce dossier peut-être présenté ou acheminé à divers instances du syndicat affilié ou le cas échéant à la centrale. Un journal dans les deux cas, peut publiciser une partie de celui-ci.

Puisque nous sommes en partie d'accord avec le projet de plate-forme de l'école, nous nous attarderons que brièvement sur la description et l'orientation sommaire de celui-ci, sur les arts plastiques. Il nous apparaît urgent de connaître les sources et motifs qui nous font croire que les arts plastiques sont des activités et plus de l'enseignement comme décrit pour les autres disciplines. La CEQ n'est pas sans connaître que les activités, dans le système d'enseignement actuel ne sont pas des cours, mais du temps consacré à l'encadrement des élèves tel que stipulé aux articles, 30, 53, du règlement no. 7.

Ce comité a-t-il consulté un groupe, ou des spécialistes enfin le rapport Rioux, pour élaborer sur ce sujet? Il nous apparaît comme une erreur grave, de

diffuser des documents à caractère syndical, à l'intérieur desquels nous pouvons lire, que les arts plastiques seraient des activités de délasserement, pouvant selon nous s'apparenter au yoga, pourquoi pas?

La CEQ devrait, sérieusement, s'attarder aux conditions alarmantes de cette discipline, aux conséquences pour les spécialistes enfin laisser aux enseignants concernés l'initiative d'élaborer les revendications spécifiques aux arts plastiques.

NOTES DE CHAPITRE 2

1. Centrale de l'enseignement du Québec, Profil 74.76. annexe au discours du président, 25^e congrès de la CEQ A 76CO-10A.
2. CSN-CEQ. Histoire du Mouvement Ouvrier au Québec, p. 154.
3. Iden 1, p. 57.
4. Iden 1, Discours du président, p. 14.
5. Iden 4, p. 15.
6. Iden 5.
7. Les dossiers de la CEQ. Le livre Vert, vers quoi au juste? p. 8.
8. Iden 7, p. 17.
9. Les dossiers de la CEQ. Un pas en avant...deux pas en arrière, p. 22, 23.
10. Les dossiers de la CEQ. Les enjeux d'un livre Orange, p. 26.
11. Les dossiers de la CEQ. Pour une école de masse à Bâtir maintenant, proposition d'école, CEQ.
12. Iden 12, p. 4.
13. Iden 12, p. 42.
14. Iden 12, p. 34.

CHAPITRE 3

"SUR LA BASE DE L'ANALYSE PRECEDENTE QUELLE DEVRAIT ETRE UNE POLITIQUE COMPLETE, RATIONNELLE CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES AU QUEBEC"

Pour nous, l'accès des masses à la culture, (non pas à la culture de masse, ou populaire), la liberté de création, le prolongement du geste, le faire artistique, se concrétise entre autre par l'éducation artistique. L'enseignement des arts plastiques, se doit donc, être, comme les autres disciplines, un enseignement de base permettant le développement intégral de tous les individus, ceci de la pré-maternelle à l'université.

Il ne s'agit pas, de promouvoir les arts plastiques au service des autres matières, mais de se référer aux objectifs spécifiques, élaborés par le Rapport Rioux. La pauvreté de la culture d'un peuple, dépend en partie des politiques du système d'éducation, enfin de son gouvernement.

L'objectif de l'enseignement des arts plastiques au secondaire, n'est certes pas, de faire de tous les élèves, de futurs artistes. Cependant, le manque de continuité de leur formation, peut endiguer voir même retarder les aspirations de certains élèves s'orientant en arts après le secondaire. Nous sommes en mesure d'avouer, après l'analyse précédente "la pauvreté du ministère de l'éducation à l'égard de l'enseignement des arts plastiques". Le sort qui lui est réservé en témoigne éloquentement.

Nous notions, dès les premières pages du document, les conséquences de l'application de la politique en matière d'éducation du gouvernement Lévesque, soit le livre Orange. Dès '82, disions-nous "presque la moitié des spécialistes se verront perdre leur poste, la formation artistique des élèves diminuant, conséquemment, en quantité et en qualité." Cette révélation, pouvait au tout début du travail, surprendre le lecteur, espérons que l'analyse jusqu'ici, peut-être sommaire, aura permis, tout au moins, objectivement, de saisir l'ampleur de la situation.

Il ne s'agissait pas non plus, suite à cette brève analyse, d'élaborer une grille-matières, intégrant les arts plastiques, ceci pourrait cependant, faire l'objet d'un autre travail.

Or, une politique rationnelle de l'enseignement des arts plastiques, nécessite selon nous, un bouleversement du système actuel de l'éducation. Le slogan, d'une formation générale pour tous, utilisé par les gouvernements qui se sont succédés, camouffle les restrictions budjétaires de ceux-ci. La gestion par école, applicable en septembre 1980, dégage le ministère de l'éducation de ses responsabilités tant éducatives que budjétaires. L'école publique s'apparentera aux écoles privées.

Nous maintenons, que pour assurer à la population des services auxquels elle a droit: l'école doit être

publique, gratuite, non-confessionnelle (unique). Son enseignement: uniforme à travers la province, (Il nous paraît évident, que les arts plastiques, très bientôt; ne seront pas donnés partout dans toutes les écoles du Québec). Aussi, l'évaluation, les programmes, doivent permettre la liberté et l'indépendance de l'enseignant dans l'accomplissement de ses tâches.

Quant à la confessionnalité des écoles, il est étonnant, que dans un pays aussi avancé, si ce n'est qu'au point de vue de l'exploitation de ses richesses, l'école assure encore l'éducation catholique des jeunes. Cette éducation relève de l'église. Cet état de fait, nous apparaît, ne pas respecter le pluralisme idéologique, tant des parents, des élèves voir des enseignants. Ceci étant dit, ce cours est inscrit, obligatoirement à l'horaire de l'élève, tout au long du cours secondaire, des budgets lui sont largement dispensés, ainsi qu'aux services de la pastorale. Le comité catholique, tel que décrit dans le rapport Parent, est toujours en place, et veille au contenu des programmes. Les contraintes et revendications des parents de l'école Notre-Dame des Neiges, résultent de ces réalités.

Ceci dit, une politique rationnelle de l'enseignement, assurant des services égaux pour tous, par conséquent un projet pédagogique national, cette politique devient aussi complète et rationnelle pour l'enseignement des arts

plastiques.

Il serait prétentieux, de parler au nom de nos collègues. Cependant, nous pouvons avancer, croyons-nous des perspectives.

Les syndicats élaborent des revendications générales. Bien. Il est temps que les enseignants en arts plastiques, se regroupent, afin d'élaborer des revendications spécifiques. Le syndicat est un organisme créé par ceux-ci, leur appartenant, à eux de voir la justesse de leurs argumentations sur le sujet.

Un exemple: en fin d'année, le directeur général de l'enseignement, de notre commission scolaire, demanda à nous rencontrer. Vu la nécessité et les demandes subséquentes à cet effet, les enseignants en arts plastiques de notre commission scolaire, voulaient connaître les intentions de celle-ci quant à l'application du livre Orange, et l'enseignement des arts plastiques pour septembre '80. Nous étions dix à s'interroger, à se questionner. Nous avons tenu, auparavant, une réunion chez une collègue, pour discuter, préparer un ordre du jour, et une liste de questions pertinentes à poser enfin l'on se nomma un porte-parole. Nous avons obtenus des réponses sur la majorité des questions, certaines étaient vagues, d'autres plus précises. Qu'en est-il ailleurs? Ces démarches spontanées ont-elles eu lieu partout?

Nous pourrions, croyons-nous, prendre l'initiative,

d'organiser, nous aussi, des comités syndicaux, soit au niveau de l'école, de la commission scolaire, voir même du syndicat. Discuter isolément peut être bénéfique, cependant, plus nombreux nous pourrions, nous enrichir des démarches, données des autres collègues, de d'autres commissions scolaires. Rédiger un dossier, prenant la forme de revendications. Les autres spécialistes, en maternelle, en enfance inadaptée, ont mis sur pied de tels comités, car la situation pour eux le commandait. La situation pour nous, ne commande-t-elle pas de s'unir dans le même esprit, afin de faire valoir la place qui revient à l'enseignement des arts plastiques, dans les écoles secondaires.

Quant aux associations professionnelles nous ne sous-estimons pas le travail de celles-ci, l'écart des réunions rend leur pouvoir précaire. Nous devons participer à ces réunions, utilisant tous les moyens à notre disposition.

Enfin, en terminant, nous disons, qu'il revient à nous, enseignants en arts plastiques au secondaire, de prendre des initiatives afin de corriger la situation actuelle. Nous sommes les mieux placés pour agir, non pas isolément, mais avec nos collègues, qui eux aussi ressentent les mêmes inquiétudes: celle de la détérioration des plus évidente aujourd'hui de l'enseignement des arts plastiques au secondaire.

CHAPITRE 4

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES: PHILOSOPHIE DE BASE ET APPLICATION GENERALE

Nous venons de tracer de façon, croyons-nous, concrète, rationnelle, le portrait du système d'enseignement au Québec, de 1960 à 1979, soit sur une période de près de 10 ans. Cela, en dégagant prioritairement la place accordée à l'enseignement des arts plastiques au secondaire. Enfin par l'analyse des rapports gouvernementaux nous avons fait ressortir la philosophie de base de cet enseignement, que nous retrouvions en outre, dans les recommandations et grilles-matières. (1^e chapitre: ZA)

Si nous, nous sommes attardés, plus spécifiquement à ce système, c'est que nous avons reçu notre formation de celui-ci, et qu'actuellement nous y enseignons. Ils nous apparaissent essentiel dans un premier temps, d'en analyser sa nature, son évolution, ses transformations, influençant directement cet enseignement. Nous ne pouvons en arriver à une philosophie de base sans un aperçu global de la situation présente.

Or, dans cette quatrième partie, nous allons tenter d'élaborer, pour appuyer l'esprit de ce document, l'objectif de base de l'enseignement des arts plastiques. Non pas que ce travail n'ait pas été fait par d'autres déjà. Cependant

nous croyons plus qu'urgent de réfléchir, redéfinir une philosophie, afin de prouver, qu'effectivement, l'enseignement des arts plastiques s'avère essentiel au développement intégral de tous.

"Pourquoi un cours d'arts plastiques?" "C'est plate" "A quoi ça va nous servir plus tard?" "J'ai fait cet exercice l'année passée" "On a jamais le temps de finir" "C'est bébé".....

Voilà les remarques que les élèves du cours secondaire nous font, et nous feront tout au long de l'année, quelque soit la période de la journée scolaire.

L'enseignant est ainsi confronté régulièrement à des réflexions, attitudes et comportement de l'adolescent, et devra par bonne conscience cesser ses explications pour discuter et expliquer les objectifs du cours. Réussira-t-il à les convaincre? Pour combien de temps les maintiendra-t-il en haleine? Jusqu'à l'exercice suivant, et ça recommence.

Changeront-ils le lavabo pour un plus grand? Il manque de sièges. Nous n'avons plus de gouache jaune. Où sont passé les ciseaux? Le four à céramique est brisé. Quand aurons-nous un conseiller pédagogique? - Bien sûr l'enseignant passera par dessus tous ces contre temps, et réussira par une force de maître à solutionner ces problèmes quotidiens, de plus, à assurer croit-il un enseignement adéquat.

"Viktor Lowenfeld reinterpreted the function of art education in meeting the needs of the individual. Rather than describing the needs of the individual as being met through having a wide range of meaningful experiences, he dwelt on the needs of achieving personal, psychological integration. Lowenfeld proposed to establish art experiences as a vital activity for "self-identification" through intuitive and emotional growth."

Frederick M. Logan¹

C'est grâce à Irène Sénécal que le rapport Parent introduit officiellement le cours d'arts plastiques, dans les écoles, le rapport Rioux élaborera une philosophie de base de cet enseignement au Québec.

Pourquoi le cours d'art plastiques n'est pas reconnu en tant que tel? A quoi sert-il effectivement? Le programme est-il adéquat? Y a-t-il coordination entre les enseignants des différents niveaux? Qui s'occupent des réquisitions? 30 et 35 élèves c'est trop. etc..etc..

Nous avons dit précédemment (chapitre 3) que la situation si elle doit changer, cette décision repose en grande partie sur les enseignants spécialisés eux-mêmes.

"If we really want to save ourselves from the quick sand of cultural mediocrity in which we are already up to our elbows, we had better be quick and able in bringing

about radical changes in art-educational practises."

Howard Conant²

Actuellement les structures du système éducationnel deviennent de plus en plus lourdes, l'administration prend de plus en plus de place, évaluation, objectifs, horaire, autobus, examens. Y a-t-il encore place pour la créativité? Plus on diminue le temps d'enseignement. Aujourd'hui chaque discipline du système doit être redéfinie, prouver des résultats tangibles. Français, Math's, histoire, sciences...etc. Quant est-il des arts plastiques?

"the contribution of the arts to education is vague and harder to define than the contribution of the better established subjects. This vagueness, however, derives not from the ineffectiveness of the arts but from their very richness."³

Judith Murphy and Ronald Gross. 1968.

Enseignants comme élèves, nous nous retrouvons dans un monde dirigé par l'économie, la science et la technique. De plus l'école n'est plus le seul lieu d'apprentissage. Pour ne citer qu'un exemple; la télévision que chacun de nous possède, nous dicte quoi manger, "courir pour maigrir", quoi acheter, comment emprunter, véhiculant valeurs, morale et modèle de vie.

L'air pur et l'eau potable sont des éléments de moins en moins sains. En même temps, nous gaspillons de façon déroutante nos richesses naturelles, pour ne citer que le verre, le papier. Nos industries sont vouées à la fabrication d'objet courte durée en vue de profits. Voiture, habitations, vêtements, objets de toute sorte,

Le stress commun au grande ville est présent dans notre quotidien aussi bien qu'au travail. Le chômage grandissant nous fait peur, la guerre, la violence, la délinquance haute nos esprits, et même, laisse certains de nous indifférents.

Parallèlement, l'école comme la société-technocrate, repousse les fondements de l'être humain, sa sensorialité, sensibilité, sensualité, spontanéité: l'art. Dans le système scolaire, y-a-t-il un moment, permettant à l'élève d'exploiter ses capacités créatrices innées? Permet-il le changement, l'évolution de l'adolescent?

Dans notre société les arts s'intègrent à la technologie par le biais des moyens de communications, (information, propagande, publicité). L'artiste exprime cet univers technologique par des formes assimilables, nouvelles. L'architecture en est un bel exemple.

Comme le rapport Rioux, nous réaffirmons que l'éducation artistique est prioritaire et que la société doit l'intégrer au système scolaire.

Par l'expérience esthétique, "le faire" nous

développerons chez l'élève sa créativité, son affectivité, son imagination, sa perception et son sens social.

L'initier aux réalisations tridimensionnelle au design, modelage, couleur, forme, etc...

Si l'enfant a ce besoin de création, de dessiner des images, nous devons encourager, stimuler, par un environnement adéquat son expression personnelle, sa curiosité naturelle de façon continue élémentaire - secondaire. La problématique, est justement que cette continuité est inexistante.

Or, il faut considérer que ce sont les élèves eux-mêmes qui formeront la société de demain. Donc école et société sont directement liées. L'état est responsable de ce changement.

Développer les arts plastiques c'est assurer et permettre ce changement, puisque l'on revient à la nature même de l'homme. Ecarter ce mode de relation avec l'univers, nous compartimenter par des structures rigides, c'est en soi ne pas reconnaître l'essence même de la liberté, du changement.

Au secondaire l'adolescent désire s'identifier à l'adulte. Il a de la difficulté à s'accepter, il refoule sa spontanéité. Le programme doit s'inspirer des réalités de la vie quotidienne des adolescents. A ce niveau le développement de la créativité relève d'une extrême importance.

L'enseignant doit être totalement disponible, suivre le progrès. Aider, accepter stimuler chaque élève individuellement afin que ceux-ci définissent leur propre identité. Précisément parce que, en soi, la création amène la différence, c'est une démarche unique et originale chez chaque individu.

Une connaissance de l'art contemporain et des artistes ajoutera de nouvelles idées, et viendra alimenter le cours. Il est aussi, essentiel que l'enseignant, consacre du temps à une production personnelle active. Sinon le cours deviendra une routine et l'on s'écartera rapidement des objectifs premiers de l'enseignement des arts plastiques.

Une redéfinition des programmes s'avère nécessaire en fonction de la société, actuelle, enfin des goûts, besoins, aptitudes des élèves.

NOTES DU CHAPITRE 4

1. The National Art Education Association, Report of the Commission on Art Education. p. 59.
2. Battcock, Gregory. New Ideas in Art Education. A Critical Anthologie. p. 153.
3. Idem 2, p. 189.

BIBLIOGRAPHIE

Art et Education, Recueil D'essais, Directeur de publication Edwin Ziegfeld, Unesco, Paris 1954.

Arbor, Ann. Art away of life no. 9, University Microfilms International, London, 1980.

Association des Professeurs D'Arts Plastiques du Québec, (A.P.A.P.Q.) Vision 19, été 1975.

Association des Professeurs D'Arts Plastiques du Québec, (A.P.A.P.Q.) Vision 18, Printemps 1975, 36 p.

Association des Professeurs D'Arts Plastiques du Québec, (A.P.A.P.Q.), Vision 25, Mai 1978. Réponses au Livre Vert, 32 p.

Bayer, Raymond. L'esthétique Française d'aujourd'hui, article dans l'ouvrage collectif: l'activité philosophique contemporaine en France et aux Etats-Unis, Paris 1950, P.U.F., tome II, la Philosophie Française.

Baudouin, Charles. La Psychanalyse de l'Art, Paris 1929, Alcan.

Benjamin, Harold. The Integrated School Art Program. McGraw-Hill series in Education, consulting editor, New York, Toronto, London, 1949. 422 p.

Bergson, Henri. La pensée et le mouvant, essais et conférences, Paris 1955, PUF, (31^e édition).

Bishop, Leslee. Vision A Mandate For Change. National Art Education Association, Washington, D.C., September 1970. 222 p.

Bourassa, André-G. Surréalisme et Littérature Québécoise, éditions l'étincelle, 1977, 375 p.

Borduas, Paul-Emile. Refus Global et Projections Libérantes, nouvelle édition, Parti-Pris. 1977, 153 p. Introduction de François-Marc Gagnon.

Breton, André. Manifestes du Surréalisme, Gallimard/Idées, 1977, extraits du volume collectif publié par les éditions Jean-Jacques Pauvert. 88 p.

BIBLIOGRAPHIE

Centrale de l'enseignement du Québec. Les enjeux d'un livre Orange, les dossiers de la CEQ octobre 1979, D7668, 55 p.

Centrale de l'enseignement du Québec. Le livre Vert, vers quoi au juste? les dossiers de la CEQ décembre 1977. D-7252, 70 p.

Centrale de l'enseignement du Québec, Pour une école de masse à bâtir maintenant proposition d'école. CEQ novembre 1978, D-7471, 69 p.

Centrale de l'enseignement du Québec. Profil 74-76, annexe au discours du président, (Yvon Charbonneau,) 25^e Congrès de la CEQ, A76CO-10A; 104 p.

Centrale de l'enseignement du Québec Ripostons dans l'unité, discours du président, 25^e Congrès de la CEQ A76CO-1-; 60 p.

Centrale de l'enseignement du Québec Un pas en avant... deux pas en arrière, Position de la CEQ sur l'école Québécoise du MEQ. mars 1979-D-7553, 23 p.

Cousinet, Roger. L'Éducation Nouvelle, Neuchâtel-Paris 1950, de la chaux et Niestlé. Actualités pédagogiques et psychologiques.

Debesse, Maurice. La crise d'originalité juvénile, Paris 1948, PUF. (3^e édition).

Debesse, Maurice, Les étapes de l'éducation, Paris 1958, PUF collection "Nouvelle Encyclopédie Pédagogique" (3^e édition).

Debesse, Maurice. Les problèmes pédagogiques de l'adolescence leçons de pédagogie, publiées sous la direction de Roger Cousinet Paris 1950. PUF.

Dewey, John. Art As Experience, New York 1934, Minton Balch et Co.

Dufrenne, Mikel. Phénoménologie de l'expérience esthétique, Paris 1953, PUF, 2 volumes.

"Education Through Art", the journal of the International Society for Education Through Art, la Haye 1958, 1959, 1960, 1961

BIBLIOGRAPHIE

- Ehm, Albert. L'Education Nouvelle, Paris 1938, éditions Alsatia.
- Feldman-Burke, Edmund. Becoming Human Through Art, University of Georgia, 1970, 389 p.
- Ferrier, Jean-Louis. André Breton Position Politique du Surréalisme Bibliothèque Méditations 1962 et 71. 177 p.
- F.E.A. x: Congrès à Bâle, imprimé comme manuscrit, Ravensburg, 1958, Otto Maier Verlag.
- Frenes Elise, et Davesu M. Le Dessin Libre, l'imprimerie à l'école, vence (A.M.) 1938, brochures d'éducation nouvelle populaire.
- Frenet, Célestin. Les Méthodes Naturelles dans la Pédagogie Moderne, Paris 1956, Bourrellier.
- Focillon, Henri. Vie des Formes, Paris 1947; PUF 3^e édition suivie de l'Eloge de la main.
- Francastel, Pierre. Art et Sociologie, "L'Année Sociologique", troisième série, 1940-48, tome second, Paris 1949, PUF.
- Gérin-Lajoie, Paul. Pourquoi le Bill 60, les éditions du Jour, 1963.
- Guyaux, J.M. L'Art au point de vue Sociologique, Paris 1923 ALCAN. (13^e édition).
- Harvey, Fernand, Southam, Peter. Institut supérieur des sciences Humaines, chronologie du Québec 1940-1971, Université laval, Québec, janvier 1972. Collection instruments de travail.
- Hegel. Introduction à l'Esthétique, Aubier-Montaigne, Paris, 1964, 177 p.
- "Histoire du Mouvement Ouvrier au Québec" (1825-1976) co-édition CSN-CEQ, 1979, 235 p.
- Huyghe, René. l'Art et l'homme, Paris 1957-1958. 1961, Larousse, 3 volumes.

BIBLIOGRAPHIE

Huitième Congrès International de L'enseignement de Dessin et des Arts Appliqués, Rapport préliminaire, à l'exposition internationale des arts et techniques, Paris 1937.

International Society for Education through Art. Insea World Congress 19th. August 7-13, 1969 New York City, editor: Beverly Jeanne Davis, 184 p.

Jacques-Dalcroze, Emile. La musique et nous, notes sur notre double vie, Genève 1945. Perret-Gentil.

"La situation des Arts Plastiques dans le Milieu scolaire. Propos D'Art, Volume III, no. 5, 14 janvier 1978.

Le Devoir, le livre Vert et l'Enseignement des Arts Plastiques, vendredi, 2 décembre 1977, page 27.

"Les Activités Plastiques à L'Elémentaire": présentation Paul Beaupré, 1972, Bibliothèque Nationale du Québec, Ouvrage dû à la collaboration des animateurs pédagogiques en Arts Plastiques à la commission des écoles catholiques de Montréal, travail coordonné par Monique Duquesne-Brière, 208 p.

Lowenfeld, Victor and W. Lambert Brittain. Creative and Mental Growth sixth edition N.Y. 1975, 430 p.

Lowenfeld, Victor. The Nature of Creative Activity, experimental and comparative study of visual and non visual sources of drawing, painting and sculpture by means of the artistic products of weak sights and blind-subjects and of the art of different epochs and cultures, London 1939, Routledge et Kegan Paul.

Lowenfeld, Victor. Your Child and His Art a guide for parents, the McMillan Company, New York 1963. 186 p.

Luquet, G.H. Le dessin enfantin. Paris 1927, Alcan.

Marx K. Engels F. La littérature et l'Art (textes choisis, traduits et présentés par Jean-Fréville). Paris 1936, éditions sociales internationales.

Mendousse, Pierre. L'Ame de L'adolescent. Paris 1947, PUF (5^e édition).

Ministère de l'éducation, Gouvernement du Québec, Annuaire 01, 1976-1977, 1976, 135 p.

BIBLIOGRAPHIE

Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, Rapport de la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Rapport Parent Mgr. Alphonse-Marie Parent président. 5 tomes. tome 1.2. 1965, tome 3.4.5. 1966.

Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec. Le Chapitre 8 de la convention collective, le règlement 7 et l'organisation scolaire dans les écoles secondaires pour septembre 1977. 23 décembre 76. 7 p.

Morin, Jacques-Yvan. L'Enseignement primaire et secondaire au Québec. livre Vert. Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec. éditeur officiel du Québec. 1977. 147 p.

Morin, Jacques-Yvan. L'Ecole Québécoise énoncé de politique et plan d'action. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education. éditeur officiel du Québec. 1979. 163 p.

Munro, Thomas. Les arts et leurs relations mutuelles, traduction de J.M. Dufrenne, Paris 1954, P.U.F.

Nadeau, Maurice. Histoire du Surréalisme, éditions du seuil 1964, 190 p.

National Art Education Association Creativity and Art Education edited by W. Lambert Brittain, 147 p.

National Art Education Association Report of the Commission on Art Education Hausman editor, copyright 1965 N.W. Washington, D.C. 148 p.

"New Ideas in Art Education" A critical anthology edited by Gregory Battcock, N.Y. 1973. 289 p.

Platon, La République, traduction nouvelle de Robert Baccom Paris 1936, éditions Garnier, (oeuvres complètes, tome IV).

Provincial Association of Art Teachers (P.A.A.T.) Collage printemps 1977. 21 p.

Read, Herbert. Art Now, London 1948, Faber and Faber.

Read, Herbert. Education Through Art Faber and Faber, first published in 1943. Reprinted London 1961, 1964, 1967, 1970. 328 p.

BIBLIOGRAPHIE

Read, Herbert. The Grass Roots of Art, Lectures on the Social Aspects of Arts in an Industrial Age, London, 1955, Faber and Faber.

Read, Herbert. The Philosophy of Modern Art, London, 1952, Faber and Faber.

Robert, Guy. Borduas Les presses de l'Université du Québec 1972, 340 p.

Sénécal, Irène. L'Education Artistique collection documents, arts, musée d'art contemporain, 1976, 113 p.

Sourian, Etienne. L'instauration philosophique, Paris 1939, P.U.F.

Steinkraus, Warren E. Philosophy of Art, State University College Oswego, N.Y. London, 1974, 210 p.

Stern, Arno. Aspects et technique de la peinture d'enfants, Paris-Neuchâtel 1956, De la chaix et Niestlé.

Volbout, Pierre. Kandius Ky du spirituel dans l'art et dans la peinture en particulier, traduit de l'allemand. de noel/gonthier, méditations, 1969, 182 p.

Wojnar, Irena. Esthétique et pédagogie préface de Etienne Sourian, presses universitaires de France, PWN éditions scientifiques de Pologne, 1963, 287 p.